

arte Déclaration
de Performance
Extra-Financière

ARTE France 2023

Sommaire

Préambule	3
Modèle d'affaires	4
Les principales activités par entité	4
Le modèle économique	5
Organisation et gouvernance	5
Positionnement dans la filière	6
Les perspectives d'avenir	6
Principaux enjeux et risques	7
Enjeux et risques liés aux conséquences environnementales de l'activité	9
Enjeux et risques liés aux conséquences sociales de l'activité	11
Enjeux et risques liés à la gouvernance et aux conséquences sociétales de l'activité	12
Politiques menées et résultats	13
Les conséquences environnementales de l'activité	13
I. Enjeux climatiques et environnementaux dans les programmes	14
II. Diminuer la consommation de ressources	14
III. Améliorer la gestion des déchets, favoriser la biodiversité et la restauration durable	18
IV. Prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique et à la production audiovisuelle	19
Les conséquences sociales de l'activité	21
I. Egalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise	22
II. Diversité de la société et comportements responsables dans l'entreprise	23
III. Favoriser la qualité et le bien-être au travail	25
IV. Moderniser l'entreprise	27
La gouvernance et les conséquences sociétales de l'activité	28
I. Respect des règles éthiques et déontologiques	28
II. Diversité dans les programmes	30
III. Assurer l'accessibilité des programmes et des offres à tous	31
Note méthodologique	34
Tableaux de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023	38

Préambule

Dédiée à la culture, la chaîne franco-allemande ARTE défend les valeurs humanistes européennes, elle fait preuve d'ouverture, de tolérance et de responsabilité. Elle a des devoirs particuliers en tant que média de service public, culturel et européen. Un lien de confiance la relie au public et elle peut s'appuyer sur des résultats tangibles obtenus ces dernières années pour porter haut et fort ses idéaux fondateurs.

Elle est régulièrement classée parmi les médias bénéficiant d'une image très positive en France et en Allemagne et s'engage sur des thématiques chères aux citoyens européens : la prise en compte du dérèglement climatique et le développement durable ; la lutte contre les inégalités, qu'elles soient sociales, culturelles, économiques, géographiques, liées au genre ou au handicap ; l'éthique morale et citoyenne ou encore la transparence dans l'utilisation des données personnelles.

L'affirmation du caractère responsable et innovant de l'entreprise est un élément fort du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2024 d'ARTE France. Le Projet de Groupe 2021-2024 de la Chaîne ARTE, validé en Assemblée générale en juin 2021, entérine cette stratégie en consacrant un de ses 5 axes stratégiques à la responsabilité sociétale de l'entreprise avec l'ambition d'être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et plus généralement de RSE.

ARTE mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour s'inspirer des valeurs promues dans ses programmes dans ses modes de fonctionnement et ses liens avec les professionnels et le public. Ces sujets font l'objet d'une attention particulière des équipes pour conforter les actions déjà entreprises et mettre en œuvre de nouvelles mesures afin de consolider une stratégie RSE irrigant l'ensemble des activités, que ce soit devant ou derrière l'écran.

Modèle d'affaires

Les principales activités par entité

I - Unité économique et sociale (UES) ARTE France

ARTE France est chargée de concevoir et de fournir les programmes et les moyens nécessaires à l'exercice des missions du Groupement Européen d'Intérêt Economique ARTE (ARTE G.E.I.E.) issu du traité du 2 octobre 1990 instituant une chaîne culturelle européenne, en tenant compte du caractère international et plus particulièrement européen de son public. Elle apporte 40% des programmes de la chaîne et son siège social est à Issy-les-Moulineaux.

Elle a cinq filiales ou sous-filiales (ARTE France Développement, ARTE Education, ARTE Studio, ARTE-Gaîté Lyrique et ARTE France Cinéma) et finance à parité avec ARTE Deutschland le Groupement Européen d'Intérêt Economique ARTE G.E.I.E.

La filiale **ARTE France Développement** (AFD) regroupe l'ensemble des actifs commerciaux d'ARTE France. Elle est en charge de l'acquisition de droits d'exploitation de toute nature (audiovisuels, sonores...) en vue de leur commercialisation à l'international et de l'édition de différents services linéaires ou délinéarisés exploitants les dits droits (DVD, VOD Grand Public, VOD Institutionnelle). L'édition DVD est opérée sous la marque ARTE Editions et l'activité de Vidéo à la Demande (VOD) regroupe plusieurs offres, notamment [artevod.com](#) pour le grand public, et [Médiathèque Numérique](#), en partenariat avec UniversCiné, à destination des médiathèques, des comités d'entreprises et de leurs abonnés.

ARTE France Développement a trois filiales : ARTE Studio, ARTE Education et ARTE-Gaîté Lyrique :

- **ARTE Education** a été créée en 2019, avec la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires et les Investissements d'avenir, et la Fondation Daniel et Nina Carasso, afin d'accélérer le développement de l'offre [Educ'ARTE](#) porté jusqu'alors par la filiale AFD. Cette offre de vidéo à la demande dédiée aux établissements scolaires du primaire au lycée a pour objectif de renforcer la diffusion de la connaissance et de la culture auprès des élèves. Une nouvelle offre à destination de l'enseignement supérieur, dénommée [ARTE Campus](#), a été lancée début 2021. L'activité se fait depuis le site d'AFD à Vanves.

- **ARTE Studio**, créé le 26 décembre 2022 et qui assure principalement des prestations et productions audiovisuelles et numériques en lien avec les activités de la chaîne ou les activités commerciales des autres filiales du groupe. Elle participe notamment à la fabrication d'émissions comme le Dessous des Cartes, le Dessous des Images et Karambolage pour le groupe ARTE. ARTE Studio dispose d'installations techniques et est basé à Vanves, alors que les pôles Distribution et Edition d'ARTE France Développement sont situés dans les locaux d'ARTE France à Issy-les-Moulineaux.

- **ARTE-Gaîté Lyrique** créée le 26 décembre 2022 pour permettre la participation d'ARTE au projet La Fabrique de l'époque sélectionné au terme d'un appel à candidatures lancé en avril 2022 par la Ville de Paris pour la concession de la Gaîté lyrique de 2023 à 2027. Porté par l'alliance inédite de quatre structures associées : l'association culturelle Arty Farty, l'association de mobilisation makesense, l'ONG internationale citoyenne SINGA et ARTE France Développement, La Fabrique de l'époque répond à l'urgence culturelle, sociale, démocratique et climatique actuelle. Entre création et engagement, l'intention portée par ce collectif est de favoriser le passage de l'idée à l'action, du récit à l'impact et d'encourager la création artistique et la circulation d'idées.

- La filiale **ARTE France Cinéma** (AFC) a pour objet [la coproduction de films cinématographiques](#) ainsi que l'acquisition des droits de préachat pour leur future diffusion sur la chaîne. Elle participe à une vingtaine de films d'auteur de cinéma chaque année. L'activité se fait depuis le site d'ARTE France à Issy-les-Moulineaux.

II - ARTE G.E.I.E. (Groupement Européen d'Intérêt Economique) :

ARTE G.E.I.E. est formé et financé à parité par les deux pôles français et allemand d'édition et de fourniture de programmes, ARTE France et ARTE Deutschland, qui sont représentés au sein des instances de décision¹. ARTE G.E.I.E. est notamment responsable de la diffusion de la chaîne sur tous les supports linéaires et non linéaires, de la programmation des contenus sur ces différents supports, de l'apport de 20 % des programmes, dont l'information et des coproductions avec les partenaires européens, de la réalisation des versions linguistiques des contenus d'ARTE.

Afin de rendre plus lisible l'action d'ARTE G.E.I.E., et même si sa structure juridique ne le soumet pas à l'exigence d'une Déclaration de Performance Extra-Financière, chaque action d'ARTE G.E.I.E. évoquée dans le présent document le sera pour l'ensemble du G.E.I.E., et pas uniquement pour la partie financée par ARTE France.

¹ Article 2.1 du Contrat de formation d'ARTE G.E.I.E. :

2.1 Le Groupement a pour objet de concevoir, réaliser et diffuser ou faire diffuser par satellite ou par tout autre moyen, et de faire distribuer, y compris par des services de médias audiovisuels à la demande, des émissions de télévision ainsi que des contenus pour des offres de services de médias audiovisuels par voie électronique ayant un caractère culturel et international au sens large, et propres à favoriser la compréhension et le rapprochement des peuples en Europe. La zone desservie est le territoire des Etats membres du Groupement, sous réserve d'accords particuliers pour d'autres pays.

Le modèle économique

Les ressources financières d'ARTE France proviennent très majoritairement de la dotation publique. Celle-ci était de 284,6 M€ HT en 2023, soit une augmentation de +4,4 % par rapport à 2022. Les programmes demeurent un axe stratégique prioritaire et les investissements d'ARTE France s'établissent à 151,6 M€ (plan de production et d'achats), ce qui représente une hausse de 2,8 M€ par rapport à 2022. ARTE France continue de privilégier la production d'œuvres de création originale européenne dans les domaines du cinéma, de la fiction, des documentaires et des spectacles.

Concernant ARTE G.E.I.E., en 2023, ses ressources proviennent indirectement à 95 % des contributions à l'audiovisuel publics perçus en France (69,7 M€) et en Allemagne (69,7 M€), qui font l'objet de versements au G.E.I.E. par les pôles français et allemand. S'y ajoutent 9,64 M€ de recettes propres (produits de la distribution câble, cessions de droits, produits financiers, sponsoring) et 2,99 M€ de prélèvement sur les réserves.

En 2023, ARTE a consolidé ses performances records de 2022, avec plus de 2 milliards de vidéos vues pour son offre numérique et 2,9 % de part d'audience linéaire en France. Les programmes d'ARTE ont été plébiscités tout au long de l'année et confortés par des succès critiques notables, à l'image des séries *Polar Park* de G rald Hustache-Mathieu et *Sous Contr le* de Charly Delwart ou encore des documentaires comme *Des femmes au service du Reich* de Christiane Ratinay, *Les Gardiens de la For t* de Luc Marescot ou *Eiffel, la guerre des tours* de Mathieu Schwartz et Savin Yeatman-Eiffel).

Les rendez-vous de l'information : *ARTE Journal*, *28 minutes*, *Le Dessous des images* et *Le Dessous des cartes* qui, chaque soir, sont venus apporter analyse et  clairage g opolitique, ont  galement  t  particul rement suivis.

F d rant plus de 25 millions d'abonn s   ses cha nes sociales, ARTE s'est impos e comme une marque m dia incontournable et un rep re de confiance. Son offre europ enne en 4 langues additionnelles de sous-titrage (espagnol, anglais, italien, polonais) a affich e elle aussi une progression remarquable de +20 % (vs 2022), avec pr s de 100 millions de vid os vues mensuelles.

Organisation et gouvernance

ARTE G.E.I.E. (642 salari s permanents), dont le si ge est   Strasbourg, a  t  cr   en 1991 apr s la signature du trait  inter- tatique relatif   la Cha ne culturelle europ enne conclu le 2 octobre 1990 entre les L nder allemands et la France. Les deux membres d'ARTE G.E.I.E. sont ARTE France (si ge   Issy-les-Moulineaux, 376 salari s) et ARTE Deutschland (si ge   Baden-Baden).

Ces deux membres agissent   parit  en tant que p les d' dition et de fourniture de programmes. Environ 80 % des  missions proviennent   part  gales d'ARTE France et d'ARTE Deutschland. La derni re part (20 %) est fournie par ARTE G.E.I.E. et ses partenaires europ ens (autres cha nes publiques europ ennes). ARTE G.E.I.E. a pour objectif de concevoir, r aliser et diffuser, ou faire diffuser, par satellite ou par tout autre moyen, des  missions de t l vision ayant un caract re culturel et international au sens large, et propres   favoriser la compr hension et le rapprochement des peuples en Europe.

L'Assembl e G n rale (AG), constitu e des repr sentants des membres fondateurs (ARTE France et ARTE Deutschland) et des membres associ s (cha nes publiques europ ennes), d cide des grandes orientations y compris  ditoriales, vote le budget et nomme le Comit  de g rance (CdG) charg  de diriger la cha ne au quotidien.

Le CdG rend compte r guli rement de son action   l'Assembl e G n rale. Les repr sentants d'ARTE France et d'ARTE Deutschland prennent part aux r unions du Comit  de g rance  largi (CdG ).

La Conf rence des Programmes  tablit la grille des programmes approuv e par l'AG et choisit coll gialement les  missions qui seront diffus es. Le Comit  Consultatif des Programmes (CCP) apporte  galement ses conseils en mati re  ditoriale. Ses membres, huit Fran ais et huit Allemands, sont des personnalit s de la vie civile et culturelle de leur pays respectifs.

Le Projet de Groupe est  labor  entre les trois entit s d'ARTE afin de d cliner op rationnellement la strat gie de la cha ne dans un cadre pluriannuel. Il est l' l ment structurant de la strat gie d'ARTE. N goci  de fa on bilat rale entre les parties fran aise et allemande et vot  en Assembl e g n rale, il renforce la coh sion et la coordination des diff rentes entit s d'ARTE en optimisant les moyens pr vus par le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) c t  fran ais et ceux demand s   la Commission ind pendante pour l' valuation des besoins financiers de l'audiovisuel public (KEF) c t  allemand. Ces objectifs se traduisent chaque ann e par un plan d'actions concr tes et op rationnelles,  valu es quantitativement et qualitativement deux fois par an.

Positionnement dans la filière

Les engagements directs d'ARTE France dans les programmes, investis en productions, préachats et achats de programmes destinés à alimenter tous les supports de diffusion, représentent **151,6 M€ en 2023**. La grande majorité des productions d'ARTE France sont confiées à des sociétés de production extérieures. En 2023, le plan de production a permis la réalisation de 1 293 heures de programmes pour l'antenne et de 972 heures de programmes numériques. Ces investissements sont majoritairement consacrés aux œuvres de création française et européenne (cinéma, fiction, documentaire et spectacle) qui constituent le socle et l'ADN de la chaîne. Alors que l'impact de la crise sanitaire a perduré pour les sociétés de production, ARTE a su incarner **un repère et une force d'entraînement aux côtés du secteur de la production cinématographique et audiovisuelle indépendante**. Face à la fragmentation du marché de la musique inondé de nouveaux titres en permanence et l'impact toujours plus fort des plateformes de streaming, **ARTE Concert** a maintenu le rayonnement du spectacle vivant dans toute sa richesse et sa singularité et la chaîne s'est investie dans de nombreuses propositions originales, uniques et marquantes pour garder le lien entre artistes et public.

En 2023, ARTE G.E.I.E. a consacré 74,42 M€ au budget de programmes. Les investissements portent d'une part sur l'information, produite en interne, et d'autre part sur des programmes confiés à des sociétés de production extérieure ou qui font l'objet d'un achat (connaissance, cinéma et fiction, culture et coproductions européennes). Les versions linguistiques (13,54 M€) et les droits reversés aux auteurs (18,31 M€) représentent une part importante du budget de programmes.

Les perspectives d'avenir

Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'Etat et ARTE France arrête les orientations stratégiques de la chaîne et détermine les moyens alloués à l'entreprise.

Le COM 2020-2022 intégrait neuf indicateurs de suivi, autour des axes suivants :

- Poursuivre l'excellence éditoriale et amplifier le déploiement numérique ;
- Se déployer en Europe et accroître la nature européenne des programmes ;
- Être une entreprise responsable et innovante.

Cette stratégie n'a pas été remise en cause, mais plutôt confortée par la crise sanitaire et sociale due à la Covid-19 apparue début 2020 et dont les conséquences sur la population générale et le secteur audiovisuel ont perduré au moins jusqu'à l'été 2022.

Fin 2022, **le COM 2020-2022 a été prolongé par un Avenant 2023-2024** dans une logique conservatoire : les axes stratégiques en vigueur ont ainsi été reconduits avec une simple actualisation, pour deux exercices supplémentaires, des cibles qui leur étaient attachées.

Tout en continuant à défendre ses valeurs d'ouverture sur le monde, d'émancipation par la culture et de responsabilités, ARTE s'adapte aux évolutions du secteur audiovisuel. Pour faire face à une concurrence plus vive et plus mondialisée, elle poursuit la mise en œuvre d'une stratégie globale en :

- Déclinant une offre singulière et inédite ;
- Proposant son offre, partout, pour tous les publics, à tout moment et sur tous les supports, linéaires et non-linéaires ;
- Faisant évoluer ses offres pour tenir compte des nouveaux usages.

Pour les trois entités d'ARTE², **le Projet de Groupe 2021-2024** porte une idée commune, une histoire commune, une conviction commune, et une ambition commune.

Il est articulé autour de cinq grands axes :

- I. Renforcer l'offre éditoriale d'ARTE sur le linéaire et le non-linéaire ;**
- II. Toucher un public plus large à travers l'Europe ;**
- III. Asseoir et amplifier le rayonnement de la marque ARTE, label éditorial et culturel en Europe ;**
- IV. Être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale ;**
- V. Simplifier l'existant et miser sur les synergies et l'évolution des méthodes de travail.**

Ce cadre est décliné dans des Plans d'actions annuels qui font l'objet d'un suivi régulier dans les instances de direction de chaque entité, et notamment au niveau du Comité de Gérance et du Comité de Gérance élargi d'ARTE G.E.I.E.

Principaux enjeux et risques

Dans un paysage audiovisuel profondément bouleversé et dans le contexte de l'urgence climatique, du retour de la guerre en Europe et au Moyen-Orient et des conséquences à long terme de la crise sanitaire, ARTE doit être une entreprise de média exemplaire en prise avec son époque. Sa responsabilité de chaîne de service public, écologique, éthique, ouverte sur les évolutions de la société et l'innovation est d'autant plus importante.

Au-delà du seul respect de ses obligations légales, ARTE, en tant que média de service public, a pour ambition d'agir en entreprise responsable vis-à-vis de ses collaborateurs mais également vis-à-vis de ses partenaires et de toutes ses parties prenantes internes et externes. Selon les mots de son Président, « ARTE se veut être un tiers de confiance dans un monde de défiance ». Pour les équipes d'ARTE, poursuivre ce dessein est la promesse d'un engagement constant au service des valeurs fondatrices de la chaîne, notamment pour ce qui concerne les impacts environnementaux, sociétaux et sociaux de son activité. Cet engagement s'incarne dans les programmes mais aussi dans les modes de fonctionnement et de gestion de l'entreprise.

L'ambition d'être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale est partagée au sein des trois entités du Groupe (ARTE France, ARTE Deutschland et ARTE G.E.I.E.) **et les enjeux RSE font désormais partie des cinq axes stratégiques du Projet de Groupe de la chaîne ARTE pour la période 2021-2024.** Ce document est accessible à tous les collaborateurs via l'intranet. Il fait l'objet d'un suivi régulier en Comité de Gérance et donne lieu à un bilan tous les semestres. **Dans le détail, l'axe 4 du Projet de Groupe 2021-2024 : Être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale** s'est décliné en 2023 autour de 3 chantiers principaux :

- *Mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer la parité femmes/hommes et la diversité dans les structures du groupe ARTE et dans la production des programmes ;*
 - Engager un plan d'actions pour renforcer l'accessibilité des programmes d'ARTE et développer l'accessibilité des offres sur le numérique. Poursuivre les réflexions et expérimentation pour la production automatisée de sous-titres s'appuyant sur l'IA pour les formats d'information « ARTE Journal » (français & allemand) et « ARTE Europe l'Hebdo » (en 4 langues).
 - Mesurer la diversité devant la caméra dans les programmes d'ARTE en développant au niveau du groupe un baromètre franco-allemand de la diversité. Réaliser une première étude en 2023 et, sur cette base, définir des objectifs.
 - Finaliser la mise en place du suivi de la part de productrices et poursuivre la mesure de la part de réalisatrices et auteures dans les programmes diffusés et les nouvelles productions acceptées en Conférence des programmes. Partager les résultats, définir la stratégie et les objectifs, en lien avec les équipes éditoriales, et déterminer les axes de communication d'ARTE dans ce domaine.

- Poursuivre le suivi de la présence d'expertes femmes au sein du « ARTE Journal », de « Twist » et de « 28 minutes » et engager des actions concrètes pour améliorer la parité devant la caméra.

- *Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire l'impact environnemental dans le fonctionnement du groupe ARTE, ainsi que dans la production des programmes ;*

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de sobriété énergétique en lien avec les bilans carbone dressés au sein des entités du groupe.
- Mettre en place un plan d'actions pour mesurer et réduire l'empreinte environnementale des activités numériques et continuer à œuvrer en faveur de la sobriété numérique tout en améliorant la qualité de service, notamment par la promotion de pratiques vertueuses auprès des publics sur les interfaces des offres et par l'optimisation continue des encodages.
- Définir les critères d'écoresponsabilité pour la production pour le groupe ARTE. Recenser les programmes éco-produits et engager des initiatives avec certains producteurs. Poursuivre par ailleurs les échanges engagés avec d'autres acteurs du secteur dans ce domaine.

- *Structurer la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale d'ARTE ;*

- Etablir la charte RSE d'ARTE selon la démarche participative et transversale engagée en 2021-2022 et définir des clauses (pour les producteurs, prestataires, partenaires, etc.) afin de les intégrer dans les contrats.
- Elaborer, dans chaque entité du groupe, un plan en faveur de l'emploi et de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise. Suite à l'enquête sur la perception de la représentation de la parité et de la diversité menée à ARTE France en 2022, réaliser une telle enquête dans les autres entités du groupe et définir des actions concrètes à engager.
- Renforcer la communication sur la stratégie, les objectifs et les progrès d'ARTE en matière de RSE, mais également sur les questions de transparences, d'éthique et de conformité.
- En interne, continuer à associer étroitement les salariés à la co-construction des mesures, enrichir et actualiser régulièrement les guides mis à disposition et poursuivre les plans de formation sur les questions environnementales, de parité et de diversité. Mettre en place un tableau de bord RSE du groupe ARTE.

Concernant ARTE France spécifiquement, un risque d'inadaptation et d'inefficacité des locaux actuels a impliqué la mise en œuvre **d'un projet de déménagement à horizon 2025.** Modulo ce point, les enjeux et risques identifiés sont communs à toutes les entités du Groupe. En 2022, ils ont été formalisés dans une **Cartographie des risques RSE commune à ARTE France et ARTE G.E.I.E.**

Complémentaire à la cartographie des risques propre à chaque entité, la Cartographie des risques RSE a été déclinée en quatre axes : I. Les risques transverses, II. Les risques liés aux programmes, III. Les risques liés aux collaborateurs et IV Les risques liés aux conséquences environnementales de l'activité. Il est prévu de mettre à jour cette Cartographie en 2024.

En 2023, les **Cartographies des risques d'ARTE France et d'ARTE G.E.I.E.** ont été mise à jour et font désormais apparaître plus clairement les thématiques RSE. Outil de contrôle interne, la cartographie des risques donne une vision globale de ses risques et de la politique menée pour y répondre. Elle permet le pilotage et l'amélioration des dispositifs de maîtrise notamment par des contrôles accrus sur les risques aux criticités les plus importantes.

I - Démarche suivie par ARTE France

Depuis 2017, ARTE France a mis en place une stratégie RSE irriguant l'ensemble de ses activités. La première étape a consisté à élaborer un diagnostic grâce à une large concertation avec les salariés. Ces échanges très riches d'interactions ont servi à répertorier les bonnes pratiques déjà en place, à envisager de possibles améliorations et à identifier collectivement les principaux enjeux de l'entreprise. Quatre thématiques ont été identifiées grâce à la réflexion collective : Minimiser l'impact environnemental / Promouvoir les comportements responsables / Garder l'humain au centre du travail / Cultiver la diversité. Un **Plan d'actions RSE 2017-2021** a été mis en forme par la Direction de l'entreprise à l'été 2017 et présenté au Comité d'Entreprise à l'automne puis à l'ensemble des salariés en décembre 2017.

Depuis 2017, l'entreprise a consolidé sa stratégie en maintenant une démarche participative et collective. Début 2021, elle a associé les collaborateurs de différents secteurs d'activité, métiers et fonctions, quels que soient les niveaux de postes, pour élaborer un plan d'action pluriannuel autour de sept thématiques (Rôle du diffuseur, Connaissance du public, Marques et marketing, Communication, Activités commerciales, Systèmes d'information, Ressources Humaines). La réflexion qui s'est déroulée sur cinq mois a permis d'associer plus de 60 % des collaborateurs de l'UES ARTE France dans le cadre de groupes de travail, d'ateliers de recueil de proposition, de questionnaires et a permis l'élaboration des **Plans d'actions ARTE France 2021-2025 où les enjeux RSE ont été réaffirmés** et dans lesquels des engagements sur les sujets d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité et d'inclusion, de lien intergénérationnel et de préservation de l'environnement ont été définis.

Entre novembre 2021 et avril 2022, ARTE France a mené les travaux auprès de ses parties prenantes (collaborateurs et CSE de l'entreprise, autorités de tutelles, syndicats de producteurs et sociétés d'auteurs, commissions culture de l'Assemblée nationale et du Sénat, Conseil de surveillance) afin de définir sa Raison d'être. Celle-ci a été adoptée lors de son Assemblée Générale en

juin 2022 : « **Pôle français d'ARTE**, chaîne et plateforme franco-allemande à vocation européenne née d'un Traité inter-étatique, **ARTE France est au service de tous les publics, dans tous leurs usages. Indépendante**, elle propose des **récits et représentations du monde** qui analysent **les enjeux et défis** auxquels nos sociétés font face, **rapprochent** les Européens par la culture et les **réunissent autour de valeurs humanistes**. Son travail étroit avec les créateurs vise à faire **rayonner des œuvres françaises et européennes audacieuses et engagées**. Elle privilégie **la concertation, la coopération et le travail en réseau**, et s'attache à **agir en cohérence avec les valeurs que la chaîne promeut à l'écran**, notamment celles liées à la préservation de l'environnement. »

II - Démarche suivie par ARTE G.E.I.E.

ARTE G.E.I.E. avait coordonné l'**élaboration du Projet de Groupe 2021-2024** entre les différentes entités du Groupe ARTE, dans une approche collaborative, avec la constitution de différents groupes de travail. Le quatrième axe, parmi les cinq retenus, est intitulé « **Être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociale et environnementale** ».

En cohérence directe avec cet exercice pluriannuel, ARTE G.E.I.E. a coordonné en 2023 l'élaboration du nouveau Plan d'actions issu de ce projet de Groupe, pour l'année 2024. La fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 ont également été consacrés à l'élaboration du bilan du Plan d'actions 2023.

Comme chaque année, chaque grand type de mesure qui compose ce **nouveau Plan d'actions 2024** a été décliné en une liste de projets et d'actions à mener au sein d'ARTE G.E.I.E. (#Projets pour 2024), très souvent en lien avec les autres entités du Groupe ARTE. Toujours en cohérence directe avec le Projet de Groupe, le quatrième axe de ce Plan d'actions et du document #Projets pour 2024 concerne l'exemplarité en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociale et environnementale à laquelle ARTE G.E.I.E., tout comme le reste du Groupe ARTE souhaite tendre.

Par ailleurs, ARTE G.E.I.E. actualise tous les trois ans environ sa **cartographie des risques**, afin de tenir compte des évolutions de l'organisation et des changements de l'environnement externe. Cette actualisation a été réalisée par l'audit interne fin 2023 et sera soumise au Comité de Gérance au 1^{er} semestre 2024. La cartographie permet de pondérer les risques techniques, d'approvisionnement des contenus, de dégradation de l'image, de perte de patrimoine audiovisuel, de fraude mais aussi les risques informatiques, humains, réglementaires et de sécurité. **L'actualisation de cette cartographie des risques ARTE G.E.I.E. réalisée en 2023** a permis l'alignement entre ARTE France et ARTE G.E.I.E. des risques et de leur catégorisation (risques stratégiques, financiers, RSE et réglementaires, opérationnels, humains) et **intègre ainsi la Cartographie des risques RSE** qui avait été réalisée conjointement par ARTE France et ARTE G.E.I.E.

En synthèse, les enjeux et les risques liés à la performance extra-financière en 2023 ont été identifiés sur la base du

Plan d'actions 2021-2025 d'ARTE France, du diagnostic et des objectifs décrits dans le **COM 2020-2022 d'ARTE France**, du Projet de groupe 2021-2024, de la **liste #Projets pour 2023**, de la Cartographie des risques RSE commune à ARTE France et **ARTE G.E.I.E.**, des **Cartographies des risques ARTE France et ARTE G.E.I.E. 2023** et du **modèle d'affaires des deux entreprises**.

Une Table de concordance a été établie entre les indicateurs clés de performance et indicateurs de suivi de la DPEF 2023 et, d'une part, la Cartographie des risques RSE commune à ARTE France et ARTE G.E.I.E. et, d'autre part, la Cartographie des risques ARTE France 2023.

En décembre 2023, la France a transposé la directive européenne 2022/2464, dite **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)**. Celle-ci opère un changement de paradigme en matière de reporting RSE en y apportant des modifications majeures ayant pour but d'augmenter la comparabilité des rapports RSE ainsi que d'en améliorer la fiabilité. Un Rapport de durabilité sera ainsi produit par les entreprises concernées afin de remplacer la Déclaration de Performance Extra-Financière. Bien que cette directive soit entrée en vigueur au 1er janvier 2024, ARTE France n'y sera soumise qu'à partir du 1er janvier 2025, pour un reporting sur l'année 2025 publié en 2026. Tout au long de l'année 2023, l'entreprise a mené une veille sur cette transposition. **ARTE France a choisi d'adapter la structure de sa Déclaration de Performance Extra-Financière 2023 afin de s'approcher de la structure du Rapport de durabilité.** Celui est articulé autour de trois thématiques : l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Pour faciliter la lecture comparative d'une Déclaration de Performance Extra-Financière d'un exercice à l'autre, la numérotation des indicateurs a été maintenue malgré cette adaptation de la structure du document.

ARTE étant un groupe franco-allemand, ARTE G.E.I.E. attend désormais la **transposition en Allemagne** de la directive CSRD. Celle-ci devrait intervenir en **juillet 2024**. ARTE G.E.I.E. mènera en 2024 une veille sur cette transposition afin d'alimenter une réflexion entre **ARTE France, ARTE Deutschland et ARTE G.E.I.E. pour déterminer, si possible de manière commune et franco-allemande, les modalités d'élaboration du Rapport de durabilité.**

Enjeux liés aux conséquences environnementales de l'activité

La prise en compte et la représentation des thématiques environnementales et des conséquences du dérèglement climatique font partie des missions de la chaîne, que ce soit à l'antenne ou au sein de ses structures.

Différents risques ont été identifiés, notamment :

- Risque d'image lié à une polémique ou à la diffusion d'un contenu en inadéquation avec les valeurs d'ARTE ;
- Risque de non atteinte des engagements RSE ;
- Risque d'inadaptation, d'inefficacité et de défaillance des locaux (impact environnemental du bâtiment et coût liés à l'énergie).

En tant que média, ARTE porte une responsabilité particulière dans la sensibilisation aux enjeux écologiques. Avec des œuvres arrimées au réel et tournées vers l'avenir, ARTE cherche non seulement à donner des clés d'analyse, de décryptage mais aussi, grâce au pouvoir de l'imaginaire et des idées, à élargir le champ de vision de son public notamment **en faveur des thématiques environnementales, du développement durable et de l'économie circulaire**. De nombreux programmes vont dans ce sens ; il s'agit pour ARTE **d'informer et d'alerter sur les causes et effets du dérèglement climatique** et plus généralement **de promouvoir les comportements propices à la préservation de l'environnement**. ARTE France et ARTE G.E.I.E. ont œuvré ensemble pour **prendre en compte les impacts environnementaux liés à la politique de production et diffusion audiovisuelle**.

Depuis 2022, dans le contexte des tensions internationales ainsi que de l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français, les entreprises ont été fortement mobilisées afin de réduire leur consommation d'énergie.

Pour ARTE France, cela a consisté notamment à :

- **Diminuer sa consommation énergétique** : Locataire d'un immeuble construit il y a près de trente ans (au milieu des années 90), ARTE France doit gérer sa consommation d'énergie, sur le plan financier et en termes d'impact sur le bien-être des salariés. Le Plan de sobriété énergétique mis en place à l'automne 2022 s'inscrit dans cette démarche qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2023.
- **Réaliser un audit des systèmes d'information d'ARTE France et d'ARTE Studio pour en évaluer l'impact environnemental et identifier les leviers d'actions** pour réduire l'empreinte environnementale des activités numériques. Cet audit, réalisé par un prestataire extérieur, a été mené en novembre et décembre 2023. La présentation finale des résultats et la traduction de l'audit en BEGES auront lieu courant février 2024 afin de parvenir à un plan d'actions effectif courant 2024.

- Le risque d'inadaptation, d'inefficacité et de défaillance des locaux actuels, combiné à l'opportunité d'adapter les locaux aux nouveaux modes de travail a impliqué **la mise en œuvre en 2023 d'un projet de déménagement à horizon 2025.**

ARTE G.E.I.E., pour sa part, est engagée depuis de nombreuses années dans l'amélioration de son management énergétique, grâce à la certification ISO 50001, qui lui a été accordée dès 2016. Ce processus lui a permis de réduire de 40 % dès 2021 sa consommation énergétique par rapport l'année de référence 2013. C'est sur cette base très satisfaisante que le premier bilan carbone d'ARTE G.E.I.E. a été réalisé en 2021. Sur la base de ce bilan, un questionnaire a été réalisé et soumis à l'ensemble du personnel d'ARTE G.E.I.E. à l'été 2022 afin d'adopter une démarche collaborative dans l'élaboration et la mise en œuvre **d'un plan de transition visant à réduire l'impact carbone de l'entreprise a été élaboré en 2022, pour les années 2022 et 2023.**

Pour ARTE G.E.I.E., les actions mises en œuvre en 2023 ont visé à :

- Poursuivre et renforcer la démarche ISO 50001, via notamment :
 - **La baisse de la température de chauffage de 2°C** pour se conformer aux préconisations de sobriété énergétique en France et en Allemagne, avec un maximum de 19° au milieu de chaque pièce. Cette baisse, initiée en décembre 2022, a été maintenue durant toute l'année 2023 et nous a permis **d'économiser environ 16 %** d'énergie de chauffe par rapport à l'hiver 2019/2020, à savoir celui avant les restrictions sanitaires dues à la pandémie.
 - Le remplacement des groupes moto ventilateurs sur 3 centrales de traitement d'air (changement de technologie) a permis une **diminution de la consommation électrique de ces centrales de 35%**. Cette action se poursuivra en 2024 sur d'autres centrales ;
 - La finalisation d'une étude lancée en 2022 afin d'envisager la possibilité de **raccorder le bâtiment au réseau de chaleur urbain ou d'utiliser une pompe à chaleur a permis de d'envisager** le remplacement de nos chaudières à gaz par des pompes à chaleur. Ce projet sera inscrit au budget 2025 ;
 - **Le changement de technologie pour le rafraîchissement des équipements en salle centrale technique** dans le cadre du projet de renouvellement des infrastructures de production et de diffusion (projet NPT) qui devrait permettre une meilleure récupération de la chaleur et une optimisation des systèmes de refroidissement ;
 - Dans le cadre des travaux électriques concernant les équipements du nouveau plateau technique, des Smart PDU (Power Distribution Unit) ont été mis en place afin **d'affiner l'analyse de la consommation électrique de la salle technique centrale** ;
 - **L'extinction dans le grand studio des éclairages en veille** a permis une baisse significative de la consommation électrique ;
 - **Le paramétrage des pompes de circulation de l'eau glacée dédiée au process a été progressivement adapté** aux besoins qui évoluent dans le cadre du projet NPT.

- Mettre en œuvre le plan de transition (cf infra) s'appuyant sur les résultats du bilan carbone. L'ensemble de ces actions a permis à ARTE G.E.I.E. de réduire, en 2023, sa consommation énergétique de 51,6 % par rapport à l'année de référence 2013. **L'objectif fixé par le décret tertiaire d'une réduction de 50% pour l'année 2040 est donc d'ores et déjà atteint.**

ARTE n'a pas identifié de risque opérationnel sur ses activités liées à la lutte contre la précarité alimentaire et au respect du bien-être animal. La chaîne attache néanmoins une attention particulière à ce que ces valeurs soient visibles parmi les programmes diffusés. Quelques exemples en 2023 :

- Le documentaire *L'usine des animaux*, réalisé par Caroline du Saint et diffusé le 14 mars porte un éclairage choquant sur l'industrie agro-alimentaire issu d'un système conçu au sortir de la Seconde Guerre mondiale qui maximise les profits et protège le consommateur de la souffrance animale.
- En octobre, *ARTE Regards* qui aborde l'Europe dans sa diversité via des reportages quotidiens, a traité du bien-être animal avec le développement de la formation à des médecines douces et alternatives qui sortent progressivement des schémas de soins traditionnels. Disponible jusqu'en octobre 2025 sur [arte.tv](https://www.arte.tv).
- *Corridors Sauvages – cohabiter avec la faune*, diffusé à l'antenne le 3 juillet 2023, est une série documentaire réalisée par Luc Marescot. Elle va à la rencontre de ces hommes et de ces femmes, scientifiques, activistes ou simples citoyens qui se mobilisent pour restaurer la libre circulation animale à travers des zones sauvages.
- *ARTE Regards* a porté un éclairage sur la situation économique au Royaume-Uni, un des pays européens les plus touchés par l'inflation affectant l'ensemble de l'économie mondiale, et qui a forcé le choix dans un nombre grandissant de foyers entre chauffage et nourriture. Disponible depuis le 11 octobre 2023 et jusqu'en octobre 2028 sur [arte.tv](https://www.arte.tv).

Enjeux et risques liés aux conséquences sociales de l'activité

Dans un univers en pleine mutation et confronté à la concurrence des nouveaux acteurs audiovisuels et numériques, le recrutement, le développement et la fidélisation des collaborateurs sont de forts enjeux.

Ainsi, **la qualité de vie au travail des collaborateurs est au centre de la politique RH** au sein de l'UES ARTE France. La préservation de la santé et l'amélioration des conditions de travail sont des axes majeurs de cette politique, notamment via l'identification de l'ensemble des risques professionnels auxquels sont soumis les salariés et la mise en place d'actions de prévention en conséquence. Consciente que la qualité de vie au travail dépend également du contenu du travail et des possibilités de développement offertes à chacun et chacune, l'entreprise met en place des actions significatives pour la gestion des parcours professionnels telles que la refonte de son référentiel métier par exemple. Par ailleurs, l'UES ARTE France a à cœur de porter en son sein les valeurs qu'elle promeut à l'image. Elle est ainsi particulièrement attachée à la **lutte contre les formes de discrimination**, et à la **promotion de la parité, de la diversité, de l'inclusion et de la responsabilité environnementale**.

Différents risques ont été identifiés, notamment :

- Risques physiques et psychosociaux pour les collaborateurs ;
- Risque de non atteinte des engagements RSE ;
- Risque de comportements discriminatoires ou de harcèlement.

En lien étroit avec les instances concernées, ARTE France et ARTE G.E.I.E. négocient régulièrement une série d'accords collectifs et ont engagé depuis plusieurs années une politique active en ce sens tout en **modernisant l'entreprise et en formant et informant les salariés sur les enjeux RSE** afin de renforcer l'adhésion aux convictions et valeurs d'ARTE au sein du Groupe.

Ainsi, ARTE France a signé un nouvel **Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** en décembre 2023, un **Accord Qualité de Vie au Travail et droit d'expression** en février 2020, un **Accord sur la Diversité** en décembre 2021 et un **Accord sur l'organisation du travail** en juin 2022. Dans le cadre de ces accords, l'entreprise s'est engagée à former et à sensibiliser managers et collaborateurs sur différentes thématiques comme le handicap, la diversité, le harcèlement sexuel et agissements sexistes, le harcèlement moral et les risques psychosociaux. Depuis 2020, les actions de sensibilisation et de formation ont été mises en place et ce malgré les contraintes sanitaires au cours de ces deux dernières années.

ARTE G.E.I.E. s'inscrit également dans cette perspective puisque l'entité a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de l'**Accord relatif à l'intégration des salariés en CDDU**, signé entre partenaires sociaux

en 2019, et prévoyant sur 10 années, l'intégration de 100 ETP travaillant depuis une longue période et avec une forte intensité avec la chaîne. En 2023, outre la négociation annuelle obligatoire de la rémunération, ARTE G.E.I.E. a également signé un **nouvel Accord collectif d'entreprise régissant le régime salarial**, un **nouvel Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la diversité** pour la période 2023-2025, un avenant de révision à l'**Accord portant réglementation relative à l'astreinte d'intervention** (élargissement du périmètre d'astreinte d'un secteur) ainsi qu'un avenant de révision à l'**Accord collectif d'entreprise relatif à l'ancienneté et au congé de parentalité** (mises à jour et adaptations eu égard à la CCN télédiffusion entre autres).

Au regard des missions confiées à la chaîne culturelle franco-allemande, **ARTE France et ARTE G.E.I.E. n'ont pas mené d'actions afin de promouvoir le lien Nation-armée et soutenir l'engagement dans les réserves.**

Née sous le signe de l'humanisme et de l'ouverture permanente au monde, ARTE défend par ses programmes **les droits universels et humains et n'a pas identifié de risque opérationnel sur ses activités liées à cette thématique**. La chaîne attache néanmoins une attention particulière à ce que ces valeurs soient visibles parmi les programmes diffusés. Quelques exemples en 2023 :

- ARTE a mis en place une programmation spéciale à l'antenne et sur arte.tv à l'occasion du déclenchement de la guerre entre Israël et le Hamas en octobre 2023 alliant documentaires, reportages et magazines afin de permettre à son public de comprendre les tenants et aboutissants d'un conflit vieux de plusieurs décennies. La rédaction franco-allemande d'*ARTE Journal* a consacré une édition spéciale au conflit Israélo-Palestinien le lundi 9 novembre 2023.
- ARTE a maintenu sa programmation sur la guerre en Ukraine, à l'antenne et sur arte.tv, alliant documentaires, reportages et magazines afin de décrypter ce tournant géopolitique historique.
- Diffusé en octobre, le documentaire [*Le capitalisme américain, le culte de la richesse*](#), réalisé par Cédric Tourbe brosse un portrait peu flatteur du géant américain et du modèle qu'il a propagé à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Comment, aux Etats-Unis, la république frugale des pères fondateurs s'est-elle transformée en gouvernement de riches pour les riches ? Fin 2023, ce documentaire en trois parties avait déjà comptabilisé plus de 5,2 millions de vidéos vues.

Enjeux et risques liés à la gouvernance et aux conséquences sociétales de l'activité

La chaîne franco-allemande ARTE incarne une voie européenne unique en son genre, qui va à l'encontre de la standardisation des programmes à l'œuvre dans l'audiovisuel. Elle propose une autre voie, qui revendique la créativité, l'ouverture au monde, et accorde une place centrale à l'imaginaire. **Le projet de « compréhension et de rapprochement entre les peuples en Europe » est au fondement même de la chaîne.** L'absence de publicité sur son antenne lui garantit par ailleurs une indépendance précieuse à l'égard des annonceurs et des acteurs économiques. Au service de tous les publics et adoptant un fonctionnement responsable, elle propose des récits et représentations du monde qui analysent les enjeux auxquels nos sociétés font face et rapprochent les Européens par la culture.

Différents risques ont été identifiés, notamment :

- Risque d'inadaptation stratégique si les enjeux RSE ne sont pas intégrés dans la stratégie ;
- Risque de conduites non éthiques (utilisation non-autorisée des données personnelles, absence de transparence, etc.) ;
- Risque de non atteinte des engagements RSE (diversité dans les programmes et accessibilité des offres) ;
- Risque d'image lié à une polémique ou à la diffusion d'un contenu en inadéquation avec les valeurs d'ARTE.

Pour y répondre, comme indiqué dans le préambule, la formalisation, le contrôle et le renforcement des moyens consacrés à l'atteinte des engagements RSE sont en progression constante depuis des années via les différentes cartographies des risques, le Projet de Groupe et les plans d'actions.

Dans ses pratiques internes, ARTE se doit de **respecter les règles éthiques et déontologiques** et de **promouvoir les comportements responsables**, tout en **améliorant la transparence de son activité**.

Dans un contexte de prolifération de fausses informations et d'exacerbation des débats, ARTE s'attache à maîtriser ses antennes et à garantir la protection des données qui lui sont confiées.

En 2023, ARTE a traité largement et avec rigueur du **dérèglement climatique et des enjeux environnementaux** qui sont de plus en plus prégnants dans le débat public. Elle lutte contre toutes formes de rejet de la différence et de l'altérité. Elle **contribue à la diffusion des enjeux et valeurs en matière de diversité et de traitement des enjeux sociétaux**. Résolument engagée pour l'égalité femmes/hommes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre le sexisme, elle affirme cette conviction au sein de l'entreprise et dans le contenu de ses programmes. En prise avec l'actualité, la chaîne a proposé sur l'ensemble de son offre éditoriale (antenne, arte.tv, réseaux sociaux) des documentaires, des éditions

spéciales d'ARTE Journal et de ses magazines *ARTE Reportage*, *28 minutes*, *ARTE Regards* et *Dessous des Cartes* afin de donner à son public des clés de compréhension et d'analyse sur la poursuite de la guerre sur le continent européen suite à l'invasion de l'Ukraine en février 2022 par la Russie et la violence de la reprise du conflit Israël-Palestinien.

Pour ARTE, chaîne à vocation citoyenne, les **enjeux liés aux conséquences sociétales de l'activité englobent** ceux **liés aux programmes** et ceux **liés aux collaborateurs**.

Il s'agit notamment de :

- Assurer l'accessibilité des programmes et des offres ;
- Améliorer la prise en compte et la représentation de la diversité de la société, que ce soit à l'antenne ou au sein de ses structures ;
- Atteindre tous les publics, notamment les jeunes et les publics éloignés de la culture.

Ces éléments sont déterminants pour la confiance de ses téléspectateurs et de ses partenaires.

ARTE G.E.I.E. s'inscrit aux côtés de tous les membres du Groupe dans les perspectives ci-dessus. Elle prête, par ses responsabilités spécifiques, une attention particulière à la diffusion européenne des programmes d'ARTE ainsi qu'à leur accessibilité, via le regard croisé porté sur la production des contenus à Strasbourg, notamment à l'information, mais aussi au travail de médiation portant sur la traduction des contenus, pour une partie d'entre eux en 6 langues.

Politiques menées et résultats

Dans le COM 2020-2022, ARTE France a conforté les actions déjà entreprises dans le COM précédent et prévu de nouvelles mesures pour structurer sa stratégie de responsabilité sociale et environnementale en irrigant l'ensemble de ses activités.

Cette ambition a été partagée au sein des trois entités du Groupe (ARTE France, ARTE Deutschland et ARTE G.E.I.E.) et les **réponses à apporter aux enjeux RSE font désormais partie des axes prioritaires du Projet de Groupe de la chaîne pour la période 2021-2024**. ARTE souhaite être une entreprise de média exemplaire et développer sa politique de responsabilité sociale, civique et environnementale. Cette stratégie portée au plus haut niveau de l'entreprise (Directoire d'ARTE France et Comité de Gérance d'ARTE G.E.I.E.) se traduit notamment par une communication sur le sujet lors des Assemblées générales du personnel depuis 2017. Le Bilan des plans d'actions 2021-2022 du Projet de Groupe a été présenté à l'Assemblée Générale de la chaîne début mars 2023.

Parce qu'ARTE se doit d'être le reflet en termes de fonctionnement des valeurs qu'elle promeut, l'axe **4 du Projet de Groupe 2021-2024 : Être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale** s'articule autour de 3 chantiers principaux :

- A. Mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer la parité femmes/hommes et la diversité dans les structures du groupe ARTE et dans la production des programmes ;
- B. Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire l'impact environnemental dans le fonctionnement du groupe ARTE, ainsi que dans la production des programmes ;
- C. Structurer la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale d'ARTE.

Afin d'assurer la coordination entre les trois pôles d'ARTE et de renforcer encore la démarche au sein de chaque entité, une Coordinatrice RSE a été nommée à ARTE G.E.I.E. en janvier 2021 ainsi qu'à ARTE France en novembre 2021.

Enfin, l'échange entre pairs et la recherche collective de nouvelles solutions pour accélérer la transition écologique et solidaire sont nécessaires. Pour cette raison, en avril 2021, ARTE France a adhéré au [Club Développement Durable des établissements et entreprises publics](#) qui regroupait, fin 2023, 150 organismes publics engagés dans une démarche active de développement durable.

I. Les conséquences environnementales de l'activité

Depuis ses débuts, ARTE a placé le respect de l'environnement au cœur de ses valeurs. Nombre de ses programmes militent pour la **prise en compte des conséquences du dérèglement climatique et des enjeux environnementaux**. Les programmes traitant de l'urgence climatique, de l'alimentation, des ressources énergétiques, de l'économie circulaire, du bien-être animal, de la lutte contre le gaspillage sont nombreux. Le développement durable s'inscrit donc pleinement dans sa démarche.

Sur ses différents sites, la chaîne a engagé une politique volontariste afin de diminuer sa consommation énergétique, **d'améliorer la gestion de ses déchets et de prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique** et à la dématérialisation. L'objectif est d'engager une diminution régulière de l'impact environnemental des différentes activités.

Afin de communiquer au grand public ses engagements environnementaux, ARTE a créé une [rubrique dédiée](#) sur [www.arte.tv](#), la plateforme Internet de la chaîne.

En 2023, face notamment à l'inadaptation des locaux actuels aux nouveaux modes de travail et à l'inefficacité voire la défaillance des systèmes de chauffage/refroidissement impliquant une non-maîtrise des coûts liés à l'énergie, ARTE France s'est engagée dans un projet de déménagement immobilier. La dimension environnementale d'un tel changement a été prise en compte via l'impératif de choisir un immeuble bénéficiant à minima des certifications BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) et BBC Effinergie Rénovation 2021. Par ailleurs, parmi plusieurs configurations possibles, **il a été décidé d'emménager dans un immeuble existant rénové**. Selon l'ADEME³, la construction neuve est 17 fois plus consommatrice de ressources que ne l'est la rénovation et dans son retour sur le dispositif [Objectif Bâtiment Energie Carbone](#), elle estime que la construction d'un bâtiment représente 65% à 85% de l'analyse de cycle de vie (ACV) de celui-ci. Ainsi, en choisissant la rénovation plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment, ARTE France fait le choix **d'économiser une grande quantité de matières premières et de ressources qui auraient été autrement nécessaires**. Toutefois ce choix ne se limite pas à un impact en termes de ressources et/ou de matières premières. En effet, un des points négatifs majeur de la construction neuve se situe au niveau de l'artificialisation des sols, une des huit limites planétaires. L'artificialisation des sols est également un des paramètres importants de la Stratégie Nationale Biodiversité ([SNB 2030](#)), le gouvernement français ayant pris l'engagement de protéger 30% du territoire national à horizon 2030 et d'atteindre le zéro-artificialisation nette d'ici 2050.

3 - Perspectives 2035 et 2050 de consommation de matériaux pour la construction neuve et la rénovation énergétique BBC - 2019

Ainsi, **ARTE France en choisissant un immeuble existant, participe à la protection des sols vivants dont les générations futures dépendent.**

ARTE G.E.I.E. a, pour sa part, poursuivi en 2023 sa démarche engagée de longue date afin d'améliorer son management énergétique. Ainsi, par rapport à l'année de référence 2013 et grâce à sa certification ISO 50 001 obtenue depuis 2016, ARTE G.E.I.E. a pu réaliser **51,6% d'économie en matière de consommation énergétique, atteignant ainsi dès 2023 l'objectif fixé par le décret tertiaire pour l'année 2040.**

I. 1 Enjeux climatiques et environnementaux dans les programmes

De nombreux programmes d'ARTE militent pour **la prise en compte des enjeux environnementaux et des conséquences du changement climatique**. La chaîne attache une attention particulière à ce que ces valeurs soient visibles parmi les programmes qu'elle produit et diffuse.

Cette préoccupation s'est traduite tout au long de l'année dans de nombreux programmes. A titre d'exemple, en 2023 :

- A l'occasion de la COP 28, ARTE a proposé tout au long de la conférence une programmation spéciale à l'antenne et sur arte.tv pour décrypter les enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain. Avec notamment, **les Gardiens de la Forêt**, la série de documentaires diffusée à partir du 9 décembre 2023 et en ligne jusqu'en mai 2027. La collection nous emmène à la rencontre de cinq représentants des peuples autochtones en première ligne du combat pour la préservation de la biodiversité et des forêts primaires de notre planète. Cette production, soutenue par l'Unesco, a été accompagnée par une **large campagne d'impact** pour amplifier le message et inciter le changement politique.
- Diffusé en juin, le documentaire **L'histoire secrète du carbone**, réalisé par Daniella Ortega porte un éclairage sur l'élément chimique le plus soumis à la controverse et à l'incompréhension malgré son rôle indissociable au développement de la vie sur Terre.
- Dans **Sauveurs d'espèces – Un espoir pour notre planète** diffusé fin décembre, la réalisatrice Inga Turczyn accompagnée de la célèbre primatologue Jane Goodall à la rencontre de celles et ceux qui n'hésitent pas à tout risquer et qui consacrent leurs vies à la protection et la préservation d'espèces menacées par les activités humaines.
- Avec **Eco-Anxiété : Avoir des enfants ou pas ?**, la réalisatrice Victoria Lean, en se basant sur les travaux de Britt Wray, écrivaine et scientifique canadienne, enquête sur la question très clivante du choix d'avoir des enfants, ou non, dans un monde menacé par la crise climatique. Un débat qui fait se croiser l'écologie, la politique et l'intime. Disponible sur arte.tv depuis septembre 2023 et jusqu'à fin mai 2024

- Dans **Biosphère du désert**, la série documentaire en cinq épisodes d'Emerick Missud, des « explorateurs de mode de vie » cherchent à satisfaire les besoins essentiels de l'être humain à travers des moyens low-techs. Ils présentent ainsi des solutions pour pallier les besoins alimentaires, en eau mais aussi en énergie. Disponible sur arte.tv depuis novembre 2023 et jusqu'en octobre 2026.
- Pour mémoire, la websérie documentaire, **Frankenstream, ce monstre qui nous dévore**, de Pierre-Philippe Berson et Adrien Pavillard disponible sur arte.tv depuis novembre 2022 et jusqu'en 2025 expose en quatre épisodes l'impact significatif d'un aspect de nos vies modernes qui au premier abord peut paraître inoffensif : le streaming.

La chaîne a créé une **rubrique dédiée** sur sa plateforme arte.tv afin d'y retrouver facilement les programmes autour de l'environnement et de la nature disponibles en ligne.

I.2 Diminuer la consommation de ressources

En 2022, un guide des pratiques éco-responsables au bureau illustré par une affiche commune aux trois entités du groupe ARTE a été élaboré et communiqué à l'ensemble des personnels. Par ailleurs, un des objectifs du Projet de Groupe 2020-2024 consiste à **Dresser le bilan carbone de chacune des trois entités du groupe.**

I.2/A- ARTE France :

ARTE France a réalisé un Bilan carbone en 2019. Il porte sur les années 2017-2018 et donne une « vision 360° » de l'impact environnemental des activités de l'UES ARTE France. Il a permis d'identifier les valeurs des trois champs d'émission du BEGES et d'en tirer un Plan d'actions. **L'entreprise a prévu de réaliser un nouveau Bilan carbone en 2024.**

Synthèse des résultats du Bilan Carbone produit en 2019 :

› SCOPE 1 : Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES)

Le scope 1 regroupe les actions concernant les **émissions directes** des installations fixes ou mobiles : la combustion (par exemple les carburants), les fuites de fluides frigorigènes...

En 2017, ce champ d'émission a représenté 14,5 TCO2e, soit 0,6 % des 2 300 TCO2e retenues pour le Plan d'actions ou 0,04 % des 40 100 TCO2e des émissions globales d'ARTE France. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 5,7 tonnes émis par les fluides frigorigènes des installations de climatisation ;
- 8,8 tonnes émis par les sources mobiles à moteur thermique (combustion de carburant des véhicules appartenant à la société).

Du fait de son activité, ARTE France produit très peu d'émissions directes de GES. Au regard de son très faible impact et de la marge de manœuvre très limitée vu les travaux d'amélioration de la climatisation réalisés entre 2017 et 2019, **ARTE France n'avait pas fixé d'objectif chiffré de réduction sur le scope 1 entre 2017 et 2023.**

› SCOPE 2 : Les émissions indirectes liées à l'énergie

Le scope 2 regroupe les actions concernant les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité ou d'énergie fournie par les réseaux de chaleur et de froid.

En 2017, ce champ d'émission a représenté 59 TCO2e, soit 2,6 % des 2 300 TCO2e retenues pour le Plan d'actions ou 0,1% des 40 100 TCO2e des émissions globales d'ARTE France. Ce volume correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'électricité dans les bâtiments d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.

La part du scope 2 dans le total est faible. En 2018, la location de 250 m² de bureaux supplémentaires a certes pesé sur l'impact carbone et les émissions se sont élevées à 68 tonnes. Les importants travaux de rénovation effectués la même année ont toutefois permis de compenser dès 2019 le surcroît de consommation électrique liée à cette location. **En conséquence, ARTE France n'avait pas fixé d'objectif chiffré de réduction entre 2017 et 2023.** Elle a néanmoins poursuivi ses efforts pour réduire les émissions liées au scope 2 via notamment le *Plan de sobriété énergétique* adopté depuis l'automne 2022.

En effet, en 2022, dans le contexte des tensions internationales ainsi que de l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français, les entreprises ont été fortement mobilisées afin de réduire leur consommation. Dans le cadre des engagements pris par ARTE, en tant que media de service public, sur les enjeux climatiques et environnementaux, ARTE France a mis en place à partir de l'hiver 2022-2023 un *Plan de sobriété* afin de réduire sa consommation d'énergie. Ce plan a été élaboré après discussion avec les membres de la commission RSE et les élus du CSE. Communiqué aux salariés en octobre 2022, il tient compte à la fois :

- des **contraintes d'activité** des sociétés de l'UES ARTE France, qui nécessitent pour certaines d'entre elles une continuité d'exploitation (production et livraison de programmes, maintien des infrastructures techniques et informatiques, maintien des sites, etc.),
- de la qualité de locataires de ces mêmes sociétés, qui limitent parfois leur **capacité à agir sur les performances énergétiques** des bâtiments pris à bail (8 rue Marceau à Issy-les-Moulineaux et ARTE Studio à Vanves).

Les actions à court termes ont porté principalement sur la gestion du bâtiment, de l'infrastructure informatique et des déplacements. Le plan identifiait également des **pistes d'actions à moyen ou long terme**, destinées à renforcer l'efficacité de ces mesures.

› SCOPE 3 : Les autres émissions indirectes

Le scope 3 concerne toutes les autres émissions indirectes : les immobilisations des biens et des équipements de production (matériel informatique, logiciels...), les déplacements des salariés, les déchets générés par les activités de l'entreprise, l'utilisation et la fin de vie des produits et services vendus, le transport des marchandises...

En 2017, le scope 3 a représenté 2 227 TCO2, une fois déduit l'impact des programmes audiovisuels. Le poids du scope 3 est donc prépondérant car il représente 97% des émissions annuelles 2017. Ce sont donc sur ces postes, non concernés par l'obligation réglementaire du BEGES, que les actions en réduction ont porté. En résumé, le Bilan Carbone d'ARTE France réalisé en 2019 montrait que :

› **Les émissions globales d'ARTE France** pour 2017 ont été de l'ordre de **40 100 TCO2e** (ou « tonnes-équivalent-CO2 »), mais 94 % de ce total est dû à la production de programmes audiovisuels.

Il est logique que ce poste soit prépondérant car l'activité principale d'ARTE France consiste à produire, coproduire et acheter des programmes antenne ou numériques pour la chaîne ARTE. Pour autant, ce pourcentage est extrêmement élevé, il est soumis à une forte incertitude de l'ordre de 44 %, valeur très importante pour un Bilan carbone, et la production exécutive de ces programmes est confiée à des producteurs indépendants extérieurs.

› **Hors programmes audiovisuels, les émissions d'ARTE France pour 2017 ont été de l'ordre de 2 300 TCO2e, soit 6 % des émissions globales.**

Le plan d'actions d'ARTE France s'est donc concentré en priorité sur la réduction de la consommation électrique, la réduction de l'impact des déplacements des collaborateurs, la poursuite de la réduction du plastique et du papier, et la mise en œuvre d'une politique environnementale de gestion du parc informatique et de sobriété numérique, ces actions étant accompagnées d'une campagne récurrente de sensibilisation interne de l'ensemble des salariés.

ARTE France Développement (AFD) :

Cette filiale d'ARTE France, très investie sur les thématiques sociales et environnementales, a réalisé un premier Bilan carbone en 2020. Il a porté sur l'ensemble des activités de la filiale et indiqué que **les émissions globales d'ARTE France Développement** pour l'année 2019 ont été de l'ordre de **5 600 TCO2e**. Au sein de ces émissions, 4 960 TCO2e ont été émises par l'exploitation de droits audiovisuels, représentant ainsi 93% des émissions de CO2e d'ARTE France Développement. Globalement, les émissions indirectes dues à la fabrication, l'utilisation et la fin de vie des produits achetés ou vendus (scope 3) étaient largement majoritaires.

ARTE France est locataire d'un immeuble de bureaux. Pratiquement tous les travaux d'amélioration favorables aux économies d'énergie, prévus dans le cadre du renouvellement du bail immobilier, ont été réalisés entre 2017 et 2019. Afin d'améliorer la gestion de la consommation en eau et en énergie, des interventions ont été faites sur les installations de plomberie, climatisation, chauffage et éclairage.

Entre 2017 et 2019, la consommation d'électricité avait été maîtrisée, les travaux de rénovation ayant permis de compenser en 2019 le surcroît de consommation électrique liée à la location en 2018 de 250 m² de bureaux supplémentaires. Lors de la crise sanitaire, la baisse de la consommation électrique a été réelle mais mesurée. En effet, malgré l'absence de personnel pendant une période importante, la conservation du bâtiment en l'état et le maintien d'une présence réduite de salariés a nécessité de conserver la climatisation et le chauffage quasiment à l'identique. Par ailleurs, le télétravail sollicite fortement les serveurs informatiques et depuis le deuxième semestre 2022 les collaborateurs sont très régulièrement revenus dans les locaux.

Néanmoins, **le plan de sobriété énergétique mis en œuvre depuis l'automne 2022 a porté ses fruits puisque la consommation en électricité en 2023 a été inférieure à celles des deux années précédentes et proche de celle de 2020**, année de la crise sanitaire. Néanmoins, face notamment à l'inefficacité voire la défaillance des systèmes de chauffage/refroidissement impliquant une non-maîtrise des coûts liés à l'énergie et les risques sur la conformité au décret tertiaire, **en 2023, ARTE France s'est engagée dans un projet de déménagement immobilier à horizon 2025.**

Indicateur Clé de Performance 5 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation en électricité pour ARTE France en kWh/m ²	203	164	177	186	171

Lors de la crise sanitaire, les confinements, les restrictions de déplacements et la généralisation du télétravail ont abouti à une forte baisse de la **consommation d'eau** entre 2019 et 2020. Celle-ci a encore diminué de 18,5 % entre 2022 et 2023, soit une **baisse de 49,6% depuis 2019**. Le faible volume en 2023 est principalement dû à la mise en place en 2022 d'une mesure d'urgence pour contrer un dysfonctionnement du système de climatisation de la salle des serveurs informatiques pendant la saison chaude. En 2023, le système de climatisation défectueux a été remplacé. Par ailleurs, depuis la mise en œuvre du plan sobriété énergétique, il n'y a plus de distribution d'eau chaude dans les sanitaires, ce qui participe à réduire les temps d'utilisation des robinets. Ces derniers sont remplacés au profit de modèles temporisés quand ils sont en fin de vie.

Indicateur de suivi C : Consommation d'eau d'ARTE France en m³

2019 : 2 041 – 2020 : 1 204 – 2021 : 1 033
2022 : 1 261 – 2023 : 1 028

L'impact des déplacements professionnels des salariés est un des axes du plan d'actions du Bilan carbone. En juillet 2023 la *Procédure de missions et représentations* des collaborateurs a été modifiée et stipule désormais que le train est obligatoire :

- pour tous les déplacements en France métropolitaine, hors Corse ;
- pour tous les déplacements internationaux dont la durée en train est inférieure à 5 heures.

Entre 2019 et 2023, l'équivalent CO2 des déplacements professionnels a quasiment été divisé par 2. La légère remontée en 2023 par rapport à 2022 est due à la poursuite de la reprise des déplacements en avion à l'international alors que les transports en avion en France ont baissé de 30% et que ceux en Europe sont restés stables. **Le kilométrage des déplacements en train a augmenté de 10% entre 2022 et 2023.**

Indicateur de suivi D : Equivalent CO2 des déplacements professionnels ARTE France en tCO2

2019 : 64,627 – 2020 : 20,656 – 2021 : 11,306 – 2022 : 29,088
2023 : 33,182

Fin 2017, l'élaboration d'un plan de mobilité a permis d'étudier les **mesures favorisant l'usage du vélo et le covoiturage**. Depuis 2018, 43 supports à vélos ont été installés sur le parvis devant l'entrée et dans le parking d'ARTE France ; des recharges pour vélos électriques et un atelier vélo ont été mis à disposition dans le parking en juin 2018. L'indemnité kilométrique vélo (IKV) a été mise en place en 2018 pour les collaborateurs utilisant ce mode de transport doux.

L'installation depuis 2020 de cinq bornes pour le rechargement des batteries des véhicules électriques et le remplacement du véhicule de service de la direction par un véhicule électrique ont favorisé ce mode de transport.

Afin de promouvoir tous les modes de transports écoresponsables (vélo, trottinette, co-voiturage, etc.) de ses salariés, ARTE France a mis en place début 2020, un forfait mobilité dont le montant pouvait initialement atteindre jusqu'à 400 euros par an.

Ce montant a été porté à 500 euros début 2021. En 2022, un fichier partagé permettant de proposer ou demander un co-voiturage a été mis en place, accompagné de suggestions d'applications d'autopartage de véhicule.

I.2/B - ARTE G.E.I.E. :

ARTE G.E.I.E. a réalisé son premier bilan carbone en 2021, avec l'aide d'un prestataire spécialisé (Climat Mundi). Celui-ci recense les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des activités d'ARTE G.E.I.E. en prenant pour référence l'exercice 2019 et en partie celui de 2020.

Ce bilan carbone vient compléter la certification ISO 50001 et d'autres mesures visant à réduire l'empreinte carbone d'ARTE, à l'image du plan de mobilité, de la démarche durable du restaurant

Voici les principaux résultats de ce bilan, répartis en quatre catégories :

> Visionnage de l'offre linéaire et non linéaire d'ARTE par le public de la chaîne

Cette catégorie tient compte de la production des terminaux (TV, ordinateurs, tablettes, téléphones portables...) et du visionnage de l'offre de programmes par le public d'ARTE. C'est celle qui émet le plus de gaz à effet de serre et sur laquelle ARTE n'a qu'une influence limitée.

> Distribution de l'offre linéaire et non linéaire d'ARTE sur l'ensemble des vecteurs

Cette catégorie recense les émissions de gaz à effet de serre engendrées par la distribution des programmes d'ARTE sur tous les vecteurs (TV et Web, y compris les plates-formes tierces telles que YouTube). Il est intéressant de noter que la part des émissions de GES résultant de la diffusion linéaire en mode broadcast (satellite, DVB-T, câble) est très inférieure à celle liée à la diffusion non linéaire **à la demande** (tous les contenus visionnés en *replay* sur arte.tv et les plates-formes tierces).

> Contenu (programmes)

Cette catégorie concerne la production et l'achat de tous les programmes d'ARTE, que ce soit du côté d'ARTE G.E.I.E., d'ARTE France ou d'ARTE Deutschland.

> Fonctionnement d'ARTE G.E.I.E.

Cette catégorie recense toutes les émissions directes liées au fonctionnement d'ARTE G.E.I.E., y compris au sein du restaurant d'entreprise : besoins en énergie, équipements (informatiques, techniques, mobilier, etc.), services généraux, mobilité des employés (y compris les déplacements professionnels).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des émissions de gaz à effet de serre en fonction des catégories.



Le rapport d'expertise présente en détail les émissions de gaz à effet de serre générées. Dans le cas des émissions indirectes, il a fallu en partie recourir à des hypothèses et à des généralisations : il faut donc tabler sur un certain facteur d'incertitude. Par ailleurs, les spécialistes externes ont formulé des recommandations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Suite à ce bilan, une priorisation a été menée, en collaboration avec l'ensemble des services concernés, au niveau du groupe, sur la question de la distribution et de la «sobriété numérique» et au niveau d'ARTE G.E.I.E. sur les questions touchant le siège.

Dans ce domaine, ARTE G.E.I.E. est pleinement engagée depuis plusieurs années dans une démarche ambitieuse de diminution de sa consommation d'énergie en mettant en œuvre **un système de management énergétique basé sur la norme ISO 50001**.

La politique énergétique d'ARTE G.E.I.E. entérinée par le Comité de Gérance en avril 2021 reprend les 5 grands objectifs suivants :

- Développer une démarche d'amélioration continue en matière d'économies d'énergie afin de réduire de 40 % les consommations énergétiques d'ici 2024, par rapport à l'année de référence 2013. Cet objectif a été atteint dès 2021 ;
- Analyser et maîtriser les activités les plus gourmandes en énergies pour consommer au plus juste tout en maintenant une qualité de diffusion et de service optimale ;
- Sensibiliser l'ensemble des salariés aux économies d'énergie et les informer des objectifs ;
- Intégrer le critère énergie dans le processus d'achat ;
- Respecter les exigences légales applicables aux activités et être conforme à la norme ISO 50001.

Une enquête-quiz a été réalisée à l'été 2022 auprès du personnel concernant les résultats de ce bilan carbone, afin de communiquer autour de ces résultats, mais également de mobiliser toutes et tous les salariés autour des actions à mettre en œuvre en s'appuyant sur ce bilan. Cette enquête a connu une forte participation (65 % des effectifs), avec une bonne représentativité démographique du personnel des répondantes et répondants. Les résultats montrent une forte sensibilité du personnel d'ARTE G.E.I.E. aux questions environnementales.

C'est sur la base des résultats du bilan carbone et des réponses à ce questionnaire que le plan de transition d'ARTE G.E.I.E. a été élaboré

au second semestre 2022 pour les années 2022 et 2023. Il comporte les volets suivants :

- Mobilité : systématisation de l'usage du train pour les voyages professionnels pour toutes les distances pouvant se parcourir en train en moins de 5 heures, amélioration du **reporting**, mise en place du Forfait Mobilités Durables (FMD) et refonte de l'attribution des places de parking ;
- Sobriété énergétique : réduction de la température de chauffage (cf ci-dessus) et étude de la possibilité de raccorder le bâtiment au réseau de chaleur urbain ou d'un passage à un système de pompe à chaleur ;
- Alimentation durable : réduction de la part de ruminants, cf ci-dessous ;
- Communication autour des éco-gestes au bureau, cf. ci-dessus ;
- Stratégie d'achats responsables et allongement de la durée d'utilisation des smartphones ;
- Mesures en faveur de l'éco-production et de la sobriété numérique (cf. ci-dessous).

Indicateur Clé de Performance 6 (ARTE G.E.I.E.) :

	2020	2021	2022	2023
Consommation énergétique pour ARTE G.E.I.E. pour GWh	4,8 GWh	4,8 GWh	4,1 GWh	3,8 GWh

ARTE cherche à adopter des comportements vertueux y compris dans le **choix de ses fournisseurs d'électricité en favorisant l'énergie renouvelable**. Ce soutien au développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables a également vocation à enclencher un cercle bénéfique en incitant les acteurs du marché à se tourner davantage vers les modes de production plus respectueux de l'environnement.

Indicateur Clé de Performance 7 (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022
Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable du fournisseur d'électricité d'ARTE France	100 %	100 %	100 %	100 %

Indicateur Clé de Performance 7 bis (ARTE G.E.I.E.) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité d'ARTE G.E.I.E.	99,5 %	99,5 %	99,5 %	99,43 %	99,58 %

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions ont été menées pour réduire la consommation de papier à **ARTE France** avec des résultats tangibles :

- **La revue de presse est passée en version dématérialisée** depuis janvier 2018 ;
- Des carnets recyclés sont proposés par le service courrier ;
- De **nouvelles imprimantes / photocopieurs** ont été installées en 2022, équipées d'une fonctionnalité de libération des impressions par badge et les actions de modernisation des outils métiers (dématérialisation des procédures) ont permis de réduire efficacement le nombre d'impressions. Cela a permis de stabiliser les niveaux en 2022 et 2023 de manière comparable à 2021, année du retour partiel au bureau après la crise sanitaire.

Indicateur Clé de Performance 8 (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Impressions papier pour ARTE France	2 139 492	1 072 781	856 010	893 921	880 557

1.3 Améliorer la gestion des déchets, favoriser la biodiversité et la restauration durable

1.3/A - ARTE France :

En parallèle de la baisse de la consommation de ressources, ARTE France a cherché à développer une politique active en termes de gestion, tri et recyclage des déchets.

Le tri à la source des déchets papiers s'est traduit par la **mise en place généralisée depuis mars 2018 des poubelles Recy'Go**. Des « écobelles » sont maintenant disposées à chaque poste de travail, le papier est ensuite collecté puis transmis à la Poste qui assure le recyclage. La Poste a ainsi pu décerner à ARTE France un certificat portant sur la valorisation de 6 947 kg de papier de bureau en 2022, ce qui a permis le recyclage selon les normes en vigueur de l'équivalent de 2 779 ramettes de 500 feuilles de papier A4. Ce chiffre dépasse le niveau de 2020 (6 405 kg) après une baisse en 2021 (5 544 kg) en raison du fort taux de télétravail des salariés. Suite à des problèmes informatiques de la part du prestataire, les données 2023 n'ont pas pu être communiquées à ARTE France dans les délais impartis pour la rédaction de la DPEF 2023.

Afin de réduire les déchets et de favoriser l'économie circulaire, à l'été 2023, une braderie a permis de donner une seconde vie aux équipements électroniques obsolètes pour un usage en entreprise mais toujours en état de marche, qui n'avaient plus aucune valeur résiduelle dans les comptes de l'entreprise. Ainsi, ce sont 63 écrans d'ordinateurs, 19 lecteurs dvd/Blu-ray et 30 téléviseurs qui ont pu être cédés gratuitement aux collaborateurs d'ARTE France. Ces actions se poursuivront en 2024.

I.3/B - ARTE G.E.I.E. :

Une démarche de **réduction et de gestion vertueuse des déchets et de restauration durable** est à l'œuvre depuis plusieurs années au sein d'ARTE G.E.I.E. De même, l'entreprise mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la biodiversité.

En 2023, cette démarche s'est traduite par une mise en œuvre de pratiques de restauration durable dans la restauration collective suite aux critères établis dans le cadre de la mise en concurrence de ce marché en 2022. Suite à l'enquête menée auprès du personnel en 2022 qui montrait une demande en hausse de plats végétariens, et puisque l'alimentation proposée au restaurant d'entreprise représente une part importante de l'impact carbone du fonctionnement interne de l'entreprise, **une réduction de 38 % des plats composés de ruminants** (dont l'impact carbone est le plus significatif) a été réalisée pour l'année 2023, par rapport à l'année de référence 2019 prise en compte lors de l'élaboration du bilan carbone. **L'objectif de réduction avait été fixé à 25% et il a donc été dépassé en 2023.**

Par ailleurs, afin de compléter les différents dispositifs de réduction et de recyclage des déchets en place pour la plupart depuis plusieurs années, l'achat de thé bio **sans emballage plastique** a été mis en place en 2022, ainsi que la valorisation des fins de plateau au restaurant d'entreprise en **biodéchets**.

Enfin, en matière de **biodiversité**, ARTE G.E.I.E. a reçu le titre de "champion" le 29 juin 2022, dans le cadre de la Charte « Tous unis pour plus de biodiversité ». Dans le même registre, la commission culture, loisirs et œuvres sociales a mis en place un potager collectif dans les locaux, permettant à toutes et tous les salariés qui le souhaitent d'apprendre à jardiner lors de leur pause déjeuner, tout en adoptant des pratiques éco-responsables (gestion de l'eau, combinaison de végétaux, type de culture selon le contexte et les ressources, etc.).

I.4 Prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique et à la production audiovisuelle

Mesurer et réduire l'impact environnemental des activités numériques d'ARTE, tout en améliorant la qualité de service est un des objectifs du Projet de Groupe 2021-2024.

I.4/A - ARTE France :

En 2023, ARTE France a **nommé un référent RSE au sein de la Direction des Technologies et des Réseaux de Diffusion** et a poursuivi la **dématérialisation de ses procédures**. Le parc de serveurs informatique a été optimisé avec le décommissionnement de 15% du parc (70 serveurs sur 450). Cette action a été rendue possible par le déploiement de technologies de conteneurisation et d'orchestration, qui permettent de regrouper plusieurs applications sur un même serveur de façon sécurisée. L'occupation des baies dans la salle machine et donc leur consommation énergétique ont en conséquence été réduites. Afin d'adapter les outils et processus de travail, le stockage Cloud a été déployé et son usage monte en puissance, ce qui permet d'envoyer moins de fichiers lourds dans la messagerie et de limiter le stockage interne.

Réaliser un **audit du système d'information d'ARTE France et d'ARTE Studio était une étape essentielle pour évaluer l'impact environnemental** et identifier les leviers d'actions notamment dans le cadre du projet de déménagement. Cet audit a été mené fin 2023 et les données collectées l'ont été avec un haut degré de fiabilité, estimé à l'aide d'une note sur 3, de 2,3 pour ARTE France et 2,4 pour ARTE Studio. Le bilan intermédiaire fourni en décembre 2023 a pu estimer l'impact des activités numériques annuelles sur plusieurs agrégats, les plus importants étant ceux en équivalent carbone, ce qui permettra à ces résultats d'être intégrés à de futurs Bilans carbone. La présentation finale des résultats et la traduction de l'audit en BEGES auront lieu en mars 2024 afin de parvenir à un plan d'actions effectif courant 2024.

Par ailleurs la deuxième édition du **Digital Clean-Up Day** menée en mars 2023 a été l'opportunité de nettoyer boîtes mail et serveurs personnels des collaborateurs. Cette action a permis la suppression immédiate de 10 téraoctets de données, soit l'équivalent de 4 tonnes de CO2. Une conférence organisée avec un expert du digital ayant participé à la réalisation du documentaire *Frankenstream : le streaming, ce monstre qui nous dévore*, sur les enjeux environnementaux de la numérisation a réuni 60 collaborateurs.

I.4/B - ARTE G.E.I.E. :

Le Bilan carbone réalisé par ARTE G.E.I.E. a mis en évidence que parmi les émissions de gaz à effet de serre engendrées par la distribution des programmes d'ARTE sur tous les vecteurs (TV et Web, y compris les plates-formes tierces telles que YouTube), la très grande majorité résultent de la diffusion non linéaire (les contenus visionnés en replay sur arte.tv et les plates-formes tierces) contre seulement un faible pourcentage pour la diffusion linéaire classique (satellite, DVB-T, câble ou IP-TV).

Un **coordinateur Green Tech** a par ailleurs été désigné en 2023 au sein de la direction des technologies, afin de coordonner les différentes actions menées.

Pour **réduire l'impact environnemental lié à la diffusion numérique de l'offre ARTE**, différentes mesures ont été mises en place ces dernières années. Ainsi, un logiciel de mesure de l'empreinte carbone de la plateforme arte.tv (GreenFrame) a été développé et mis en place en 2021. Les mesures mises en œuvre par ARTE G.E.I.E. en 2023 pour réduire l'empreinte carbone de l'infrastructure technique et de la distribution sur tous les canaux de distribution d'ARTE sont les suivantes :

- Prise en compte de critères RSE dans la mise en œuvre du projet « Nouveau Plateau technique », notamment dans la nouvelle conception de l'efficacité climatique des locaux techniques centraux ;
- Installation de systèmes de refroidissement plus efficaces dans le centre de données situé à Strasbourg ;
- Révision du concept général de refroidissement ;
- Installation de « Smart PDU » afin de pouvoir surveiller plus précisément à l'avenir la consommation individuelle des appareils et/ou des catégories d'appareils, dans le but d'optimiser le niveau actuel de refroidissement ;
- Renforcement de l'engagement en faveur d'un streaming responsable qui allie qualité d'image et écoresponsabilité, via la mise en œuvre au second semestre 2022 d'un nouveau système d'encodage plus économe conçu par l'institut Fraunhofer DeepEncode (ce système a permis de réduire le volume de données des fichiers vidéo publiés sur les canaux de diffusion non linéaires). En termes de débit moyen par profil d'encodage, un progrès est constaté sur tous les profils d'encodage comme illustré par le tableau suivant :

Profil d'encodage	Débit 2022 (kb/sec)	Débit 2023 (Kb/sec)	Gain Kb/sec	Gain %/sec
216p	300	242	58	20 %
360p	800	528	272	34 %
432p	1500	948	552	37 %
720p	2200	1743	457	21%
1080p	3000	2136	864	29 %

- Développement **d'autres fonctions** permettant aux internautes de réduire l'impact environnemental de leur consommation de vidéos avec :
 - La possibilité de désactiver la lecture automatique des vidéos ;
 - La possibilité de désactiver le lancement automatique de la vidéo suivante ;
 - La possibilité de désactiver le lancement automatique des bandes-annonces.
- Participation à l'initiative « Greening of streaming », avec

des partenaires comme l'EBU et AKAMAI et des partenaires industriels, afin de promouvoir des technologies qui réduisent l'impact du streaming.

- Développement d'une application en collaboration avec une société spécialisée dans l'impact du streaming (société allemande Einbliq), qui mesure en temps réel la consommation d'énergie de toute la chaîne de distribution d'un vecteur de diffusion d'ARTE (HbbTV) jusqu'au téléspectateur. Cette mesure permet d'identifier des mesures qui entraîneraient des économies d'énergie supplémentaires (p.ex. lors du renouvellement d'appareils ou de campagnes de communication).

Une page dédiée est mise à disposition sur la plateforme arte.tv : [ARTE s'engage pour un streaming responsable](#) afin de regrouper toutes les informations permettant aux internautes de réduire l'empreinte de la consommation individuelle de vidéo, sans pour autant nuire à la qualité de leur expérience.

Mesurer l'impact environnemental d'une sélection de programmes afin de déterminer des critères d'éco-responsabilité pour la production est un des objectifs du Projet de Groupe 2021-2024.

En dehors de ses productions en interne via ARTE Studio et l'information à ARTE G.E.I.E, la marge de manœuvre directe de l'entreprise pour réduire les émissions liées aux programmes audiovisuels est très faible car il n'est bien entendu pas envisageable de baisser le volume de programmes fournis à la chaîne, néanmoins, elle peut agir en tant que prescripteur de bonnes pratiques auprès des producteurs et **le Groupe ARTE dans son ensemble s'est saisi de ce chantier** avec notamment l'adhésion d'ARTE G.E.I.E. à l'association [Ecoprod](#) en avril 2022 pour le compte également d'ARTE France, et sa participation au groupe de travail sous l'égide du CNC en vue de l'homologation des calculateurs carbone dédiés à l'audiovisuel. En 2023, le CNC a homologué deux calculateurs carbone (Carbon'Clap et Seco2), ce qui n'a pas signifié la fin de la collaboration sur le sujet. En effet, les grands groupes de l'audiovisuel public et privé ont continué à se réunir en 2023 dans l'objectif de parvenir in fine à une harmonisation des pratiques de calcul carbone sur la production, l'achat et la diffusion de programmes. Cette même année, ARTE France et ARTE G.E.I.E. ont intégré dans leurs contrats de coproduction une clause imposant la fourniture des Bilan carbone réalisés. Par ailleurs, en 2023, lors du Festival de Cannes, la coproduction d'ARTE France Cinéma **La Chimère**, réalisée par Alice Rohrwacher a été récompensée par le **Prix Ecoprod International**.

Concernant ARTE France, l'écoproduction audiovisuelle a fait l'objet d'une attention particulière à ARTE Studio en 2023 avec :

- la rédaction et publication de la **charte d'écoproduction d'ARTE Studio**. Celle-ci formalise les actions et engagements pris dans le cadre de la réduction de l'impact environnemental de la production de contenus. Cette charte est désormais jointe en annexe de tous les contrats du Studio et affichée dans

l'ensemble des salles et plateaux de tournage. Le processus de labélisation des magazines **Karambolage**, **Dessous des Cartes** et **Dessous des Images** a également débuté en décembre 2023 avec pour objectif d'obtenir dans un premier temps le label 'Engagement' d'ECOPROD puis le label définitif d'ici la fin de la saison de production 2023/2024.

- l'établissement de nouveaux **Bilans carbone** pour la saison de production 2023 des magazines **Karambolage**, **Dessous des Cartes (hebdomadaire)** et **Dessous des Images** à l'aide du calculateur carbone Carbon'Clap d'Ecoprod. La production de **Karambolage** a impliqué l'émission de 21,6 tonnes de CO2eq soit 0,05 tonnes de CO2eq par minute de programme. Le **Dessous des Cartes** a produit 23,5 tonnes de CO2eq, soit 0,06 tonnes de CO2eq par minute de programme. Et le **Dessous des Images** a, pour sa première saison de production, émis 9,2 tonnes de CO2eq, soit 0,06 tonnes de CO2eq par minute de programme.

En 2023, 62 personnes ont suivi une formation de 2 jours chez ARTE G.E.I.E. pour se familiariser avec les bases de la « production audiovisuelle éco-responsable ». 2 autres personnes ont suivi une formation certifiante « d'éco-référent ». D'autres formations sont prévues en 2024.

De nombreuses actions d'éco-production ont déjà été menées en 2022 et 2023 (cf. ci-dessous), avec pour objectif de faire labelliser courant 2024 les émissions suivantes produites à ARTE G.E.I.E. à Strasbourg : **ARTE Journal**, **ARTE Reportage**, **ARTE Journal Junior**, la production en studio de **Théma** et de **Kreatur**.

Différentes mesures ont été mises en place afin de renforcer la durabilité de la production audiovisuelle interne au sein d'ARTE G.E.I.E. : le tri des déchets et le recyclage, l'abandon des piles jetables au profit des piles rechargeables, la désactivation complète du mode veille de tous les appareils de studio pendant les phases d'inactivité, la préférence donnée à des marques proposant des vêtements produits de manière durable pour les présentatrices et présentateurs d'ARTE ainsi que l'utilisation d'accessoires écologiques, voire réutilisables, pour le domaine du maquillage.

ARTE G.E.I.E. encourage également ses coproducteurs non seulement à établir des bilans carbone de leurs productions, mais aussi à **viser si possible une labellisation ECOPROD**. Deux premières coproductions d'ARTE se sont vu décerner le label ECOPROD « Pionnier » en 2023 : **Bornéo, la forêt miraculée** et **Justice climatique**.

II. Les conséquences sociales de l'activité

ARTE France et ARTE G.E.I.E. ont à cœur d'appliquer en interne les valeurs que la chaîne promeut à l'écran. Ainsi, elles veillent à représenter le plus justement possible la diversité de la société française dans leurs effectifs à travers une politique de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, de la parité et de l'inclusion. Cette politique se décline par des actions concrètes dans les champs du recrutement, mais également de la formation, de la rémunération et de l'évolution professionnelle. Une rubrique dédiée à la RSE est présente dans l'intranet d'ARTE France ainsi que dans celui d'ARTE G.E.I.E.

L'UES ARTE France développe une politique encourageant la responsabilité environnementale via des dispositifs de sensibilisation et de formation ambitieux ainsi que par la mise en place d'indicateurs environnementaux dans le dispositif d'intéressement en place.

Elle a engagé une politique active pour **favoriser la qualité et le bien-être au travail**. Plusieurs accords importants ont été signés avec les partenaires sociaux ces dernières années :

- En décembre 2023, un nouvel **Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, valable pour les années 2024 à 2027 a été signé. Il poursuit 4 objectifs principaux : Garantir l'égalité salariale entre les femmes et des hommes / Favoriser l'équilibre des recrutements entre les femmes et les hommes avec une vigilance particulière dans les métiers où un des genres est sous-représenté / Former tant les femmes que les hommes afin de faciliter leur évolution professionnelle / Promouvoir le déroulement des carrières en accompagnant la mobilité des femmes et des hommes.
- En juin 2023, un nouvel **accord d'intéressement** pour les exercices 2023 et 2024 a été signé. Il définit les critères étudiés pour le déclenchement de l'intéressement et fixe les objectifs à atteindre pour chacun d'eux. Pour la première année, un critère relatif à la diminution de l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels des salariés de l'UES ARTE France en France métropolitaine et en Europe a été introduit. Il prévoit également un critère relatif au taux de participation aux formations portant sur des thématiques RSE.
- En mars 2023, l'UES ARTE France a conclu un **Accord sur la communication des organisations syndicales et du CSE** permettant à ses partenaires sociaux renforcer les moyens à leur disposition pour exercer leur mandat et ainsi améliorer la qualité du dialogue social.
- L'**Accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels** (janvier 2023) prévoit des mesures permettant de développer la connaissance des métiers en interne dans un cadre lisible et partagé, d'assurer l'adaptation permanente aux évolutions du marché et aux objectifs stratégiques de l'entreprise,

d'accompagner les collaborateurs dans leur parcours individuels et d'apporter des garanties aux collaborateurs exerçant des responsabilités syndicales ou électives dans le déroulement de leur carrière et l'exercice de leurs fonctions. En ce sens, il concourt à la qualité de vie au travail de chacun et chacune.

- **L'Accord sur l'organisation du travail** (juin 2022) a permis de mettre en places des mesures en faveur de la qualité de vie au travail et de l'environnement à travers le développement du télétravail, ce qui permet de réduire les trajets professionnels et de fait, la fatigue associée et les émissions de gaz à effet de serre afférentes. Il prévoit par ailleurs la mise en place de mesures à destination de publics prioritaires : parents isolés, les femmes enceintes, les personnes de plus de 60 ans et les personnes justifiant d'une RQTH.
- **L'Accord sur la Diversité** (décembre 2021) traduit la volonté d'ARTE France d'agir comme une entreprise ouverte et inclusive, reflétant la société actuelle et luttant contre toutes les formes de discrimination ; il prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes, en matière de Parité, de Diversité, d'Inclusion, de prise en compte du Handicap et d'Echanges Intergénérationnels et organise la constitution d'une commission RSE au sein du CSE.

À ARTE G.E.I.E., cinq accords ou avenants ont été signés depuis 2021 dans ce domaine :

- **L'Avenant à l'Accord collectif sur les modalités d'exercice du droit syndical dans l'entreprise** (mai 2021), visant à mieux intégrer les représentantes et représentants des syndicats allemands, point essentiel pour veiller au caractère franco-allemand du dialogue social en cohérence avec la binationalité d'ARTE G.E.I.E. ;
- **L'Accord collectif d'entreprise relatif au télétravail** au sein d'ARTE G.E.I.E. (juillet 2021) instaurant de nouvelles règles en matière de télétravail (jusqu'à 60% de télétravail possible, voire 70% dans certaines situations exceptionnelles) à l'issue de la crise sanitaire ;
- **L'Avenant à l'Accord collectif d'entreprise relatif au dialogue social et à la mise en place du CSE** (juillet 2021) visant à améliorer le fonctionnement global du CSE et à allouer des moyens supplémentaires aux membres de son bureau afin de garantir de bonnes conditions au dialogue social.
- **L'Accord collectif d'entreprise relatif à la qualité de vie et aux conditions de travail pour la période 2022-2024** (mars 2022) mettant l'accent sur la volonté de réussir l'évolution du télétravail contraint vers le télétravail choisi en prévoyant diverses mesures en termes de conditions de travail telles que la préservation du droit à la déconnexion, l'adaptation des outils de travail et le réaménagement des espaces de travail, la volonté de favoriser l'adaptation permanente de l'entreprise aux orientations stratégiques en développant entre autres les espaces de discussion au travail et enfin en encourageant les mobilités durables dans les déplacements domicile-travail en mettant notamment en place un forfait mobilité durable de 155 euros par année civile pour favoriser la pratique de la mobilité douce.

- **L'Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la diversité pour la période 2023-2025** (février 2023) réaffirmant la volonté d'ARTE G.E.I.E. de promouvoir l'égalité des chances et de lutter contre toute forme de discrimination en définissant 4 axes prioritaires autour du maintien de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de l'accès à la formation professionnelle et de la conciliation des temps de vie, de la prévention contre le harcèlement sexuel et de tout agissement sexiste ou discriminatoire ainsi que de la promotion de la diversité au sein de la chaîne. Diverses actions ont été prévues dans ce cadre. A titre d'exemples, la mise en œuvre d'un dispositif de repérage des disparités éventuelles de rémunération, la prise en charge et le suivi des signalements, des actions de sensibilisation pour lutter contre les agissements sexistes, la mise en place d'un congé parentalité d'un mois pour les femmes et pour les hommes, ainsi que des actions pour une meilleure inclusion des personnels en situation de handicap.

II.1 Egalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise

ARTE France promeut l'égalité professionnelle et valorise la place des femmes dans la société. En 2023, l'entreprise comptabilisait en moyenne 376 salariés dont 69 % de femmes. Celles-ci occupaient 52 % des postes de direction dans leur ensemble et 63% des fonctions managériales ; par ailleurs le Directoire et le Conseil de surveillance sont paritaires.

ARTE G.E.I.E. partage cette approche. En 2023, l'entreprise comptabilisait en moyenne 642 salariés dont 64 % de femmes. Celles-ci représentaient 58 % des postes de cadres dirigeants, contre 11 % en 2009, 29 % en 2013 et 33 % en 2017.

Indicateur Clé de Performance 3 (ARTE France) :

	2020	2021	2022	2023
Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE France				
Femmes	67 %	67 %	69 %	69 %
Hommes	33 %	33 %	31 %	31 %

Indicateur Clé de Performance 3 bis (ARTE G.E.I.E.) :

	2020	2021	2022	2023
Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE G.E.I.E.				
Femmes	62 %	63 %	64 %	64 %
Hommes	38 %	37 %	36 %	36 %

En 2023, ARTE France a maintenu son excellent score de 99/100 pour l'Index égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le 10 janvier 2023, elle a obtenu le Label Egalité Professionnelle et le 28 novembre 2023, le Label Diversité de l'AFNOR.

Indicateur Clé de Performance 4 (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Index de l'égalité salariale femmes-hommes d'ARTE France	93	99	98	99	99

Indicateur de suivi B1 - Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE France :

2020 : 39/40 - 2021 : 38/40 - 2022 : 39/40 - 2023 : 39/40

Indicateur de suivi B2 - Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE France :

2020 : 20/20 - 2021 : 20/20 - 2022 : 20/20 - 2023 : 20/20

Indicateur de suivi B3 - Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE France :

2020 : 15/15 - 2021 : 15/15 - 2022 : 15/15 - 2023 : 15/15

Indicateur de suivi B4 - Augmentation après la maternité à ARTE France :

2020 : 15/15 - 2021 : 15/15 - 2022 : 15/15 - 2023 : 15/15

Indicateur de suivi B5 - Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE France :

2020 : 10/10 - 2021 : 10/10 - 2022 : 10/10 - 2023 : 10/10

En 2023, ARTE G.E.I.E. a poursuivi sa progression et obtenu l'excellent score de 99/100 pour l'Index égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Indicateur Clé de Performance 4 bis (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Index de l'égalité salariale femmes-hommes d'ARTE G.E.I.E.	92	91 ⁴	92	98	99

Indicateur de suivi B1 bis - Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E. :

2020 : 36/40 - 2021 : 37/40 - 2022 : 38/40 - 2023 : 39/40

Indicateur de suivi B2 bis - Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E. :

2020 : 20/20 - 2021 : 20/20 - 2022 : 20/20 - 2023 : 20/20

4 - Le léger recul entre 2019 et 2020 est lié aux rémunérations et à l'évolution du nombre de personnes parmi les « ingénieurs cadres de plus de 50 ans », dont la différence de salaire pesait plus lourdement qu'en 2020.

Indicateur de suivi B3 bis - Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E. :

2020 : 15/15 - 2021 : 15/15 - 2022 : 15/15 - 2023 : 20/20

Indicateur de suivi B4 bis - Augmentation après la maternité à ARTE G.E.I.E. :

2020 : 15/15 - 2021 : 15/15 - 2022 : 15/15 - 2023 : 15/15

Indicateur de suivi B5 bis - Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à d'ARTE G.E.I.E. :

2020 : 5/10 - 2021 : 5/10 - 2022 : 10/10 - 2023 : 10/10

II.2 Diversité de la société et comportements responsables dans l'entreprise

ARTE France et ARTE G.E.I.E. s'affirment comme des **entreprises ouvertes et inclusives**, reflétant la société actuelle, **luttant contre toutes les formes de discrimination** et au sein desquelles chacun peut prétendre aux mêmes opportunités, selon ses seules compétences et performances, afin de permettre à tous les talents de s'enrichir mutuellement et d'incarner la mission d'ARTE et les valeurs défendues par ses programmes.

Par ailleurs, *Sensibiliser et former tous les salariés sur les sujets de la parité/diversité et sur l'impact environnemental* est un des axes du Projet de Groupe 2021-2024.

En 2019, ARTE France et ARTE G.E.I.E. ont signé la *Charte de bonne conduite contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes*, portée par l'Association *Pour les Femmes Dans les Médias*. A ce titre, des actions de sensibilisation en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes sont proposées à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

II.2/A- ARTE France :

En matière de formation, ARTE France continue de consacrer une part importante de son budget pour permettre à ses collaborateurs d'enrichir leurs connaissances dans le pratique de leurs métiers et de se développer. Les axes stratégiques de formations portent sur le développement des expertises métiers dont celles liées au numérique, la professionnalisation des méthodes de travail, l'international, le management, le développement personnel, les enjeux RSE, la prévention et la sécurité, etc.

Depuis 2021 des formations obligatoires dans le domaine de la RSE sont dispensées à l'ensemble des collaborateurs. Et depuis 2022 le taux de participation à ces formations constitue un des critères de résultat du calcul de l'intéressement. En 2021, 200 collaborateurs ont pu être formés pour un total de 2 853 heures. En 2022, 233 collaborateurs ont été formés pour 3 531 heures de formation. En 2023, 232 collaborateurs ont été formés pour 4 251 heures.

En application de l'accord Diversité du 6 décembre 2021, une Commission RSE du CSE a été créée en 2022. Elle est composée de trois représentants de la Direction et de trois représentants de salariés. Elle s'est réunie trois fois en 2022 pour donner son avis sur les thématiques suivantes : campagne de communication en interne sur les gestes éco responsables, la mise en place d'un questionnaire sur la perception de la diversité et de l'égalité professionnelle, la mise en place des mesures de sobriété énergétique. En 2023, elle s'est réunie une fois avec à l'ordre du jour notamment la mise en place de la plateforme « AlloDiscrim » et l'évolution de la politique de voyages professionnels (obligation de voyager en train pour tous les déplacements en France métropolitaine hors Corse et pour tous les déplacements internationaux dont la durée en train est inférieure à 5 heures).

Concernant les enjeux RSE, des **actions ont été mises en place depuis plusieurs années** dans les domaines suivants, et notamment sur la période 2019 – 2023 :

• Environnement

- La sensibilisation aux « gestes écologiques » au bureau et aux pratiques liées au numérique est l'une des pierres angulaires de la promotion des comportements responsables. Elle a donné lieu à la publication de plusieurs articles dans l'Intranet.
- En 2023, 2 ateliers « Fresques du Climat » ont été réalisés avec 16 collaborateurs qui ont participé.
- Par ailleurs cette même année, 3 sessions de formation « Production écoresponsable » ont été réalisées avec 23 collaborateurs formés.

• Diversité

- Depuis 2019, un partenariat avec l'association NQT (Nos Quartiers ont des Talents) a été mis en place, permettant à des salariés d'être parrains de jeune diplômés issus de milieux défavorisés pour les aider dans le cadre de leur recherche d'emploi. En 2023, 12 parrainages ont été réalisés.
- Depuis 2020, 4 élèves issus de REP (réseau d'éducation prioritaire) ont été accueillis pour leur stage d'observation de 3^{ème}.

Depuis 2022, la formation « Diversité » à destination des managers et des collaborateurs a été mise en place. Ce qui a permis de former 131 collaborateurs.

- En janvier 2023, ARTE France a obtenu le label AFNOR « Egalité Professionnelle » et en octobre 2023 le label « Diversité ». Dans le cadre de l'obtention du label Diversité AFNOR, une enquête sur la perception de la discrimination a été mise en place en 2022 auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'UES ARTE France.

• Mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap

Depuis 2017, chaque année ARTE France met en place des actions de sensibilisation pour les collaborateurs sur le handicap, notamment

à l'occasion de semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Un **Guide Mission Handicap** est présent dans l'Intranet d'ARTE France depuis juin 2018 afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et les inciter à faire appel à des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), lorsque cela est possible. A titre d'exemple :

- Depuis l'année 2021 ARTE France participe au Duo Day, la journée nationale dédiée à l'inclusion et à la collaboration au travail de personnes en situation de handicap. Au total 22 binômes ont été formés, dont 10 binômes en 2023, dans les métiers du numérique, de la communication, production audiovisuelle, graphisme ;
- Des animations de sensibilisation autour du handicap auditif ont été organisées avec l'élaboration de vidéo destinées à l'interne et diffusées sur les réseaux sociaux élaborés en partenariat avec l'INA. Cette initiative a été complétée par l'organisation d'un atelier « café signe » ;
- En 2022, une série de 5 podcasts sur les handicaps indivisibles intitulés « 80 % » a été réalisée en partenariat avec l'INA, France Télévisions et Radio France.
- En 2023, un forum destiné à l'emploi des personnes en situation de handicap a été mis en place en partenariat avec l'INA, France Télévisions et Radio France dans les locaux de l'INA.
- Début octobre 2023, dans le cadre de la semaine du développement durable, une sensibilisation à l'accessibilité numérique a été organisée en collaboration avec les étudiants de JARIS - association ACT'PRO, le centre de formation et d'insertion socio-professionnelle aux métiers du journalisme et de l'audiovisuel pour les femmes et hommes touchés par le handicap, la maladie ou la précarité sociale. Ce dispositif a rassemblé une vingtaine de collaborateurs durant une matinée.

Pour formaliser ses engagements en matière de politique Handicap et les développer, ARTE France a entrepris une démarche en 2021 en vue d'obtention d'une **convention avec l'AGEFIPH**. Dans le cadre de cette démarche un audit par un organisme mandaté par l'AGEFIPH a été réalisé en octobre 2021 sur la situation de l'entreprise.

Depuis 2017, un référent Handicap, membre de la Direction des ressources humaines, a été désigné au sein de l'UES ARTE France. En 2021, son rôle a été élargi au domaine de la diversité via **l'Accord sur la diversité** signé en décembre 2021. L'intéressé a par ailleurs bénéficié d'une formation sur le volet handicap en 2021.

Afin de favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap une **convention de partenariat entre ARTE France et JARIS – association ACT'PRO** a été signée en 2021 et renouvelée en 2022 et 2023. Dans ce cadre, l'entreprise finance une formation pré-qualifiante à un métier de l'audiovisuel au profit d'une personne en situation de handicap physique, psychique ou avec trouble du développement neurologique. ARTE France s'engage à accueillir davantage le bénéficiaire de la formation en stage durant 6 mois pour suivre une formation pratique.

• Harcèlement et risques psycho-sociaux

Dans le cadre de sa politique en matière de qualité de vie au travail, ARTE France met en place depuis 2020 des actions de formation et de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs et des managers sur les thématiques suivantes :

- La prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes : 7 sessions collectives en 2020, 3 sessions en 2021, 8 sessions en 2022 et 6 sessions en 2023;
- La prévention des risques psycho-sociaux (RPS) : plusieurs sessions collectives ont été organisées en 2021 avec un format adapté pour les managers et un autre pour les collaborateurs. Une session spécifique pour les élus et les membres de la DRH a été organisée en 2021. Les formations ont été poursuivies en 2022 avec 11 nouvelles sessions et en 2023 avec 6 nouvelles sessions.

L'UES ARTE France a également mis en place à travers son **Accord sur la Qualité de Vie au travail** des procédures de traitement des signalements dans les cas de RPS ou de harcèlement notamment. Elles permettent de traiter rapidement et de façon pluridisciplinaire les situations complexes. Depuis juillet 2023, une cellule d'écoute des situations de discriminations à destination des collaborateurs a été mise en place avec le dispositif ALLODISCRIM.

• Bénévolat dans le cadre d'actions RSE

ARTE France a souscrit en 2021 un abonnement à la plateforme associative **Vendredi** mis en place en 2022. Cette plateforme permet de mettre en relation les collaborateurs avec plus de 1 000 associations pour réaliser des missions bénévoles dans différents domaines de l'environnement, de l'économie solidaire, de l'éducation, du social, du caritatif, etc.

En 2023, constatant un faible taux de participation des salariés à ce dispositif, il a été décidé de ne pas renouveler l'adhésion à la plateforme. ARTE France a alors décidé de mettre en place un nouveau programme portant sur l'engagement citoyen en partenariat avec les associations makesense et SINGA sur les thèmes de l'inclusion, de la diversité et des enjeux environnementaux. Ce programme a été élaboré en 2023 sur la base d'un état des lieux des actions existantes sur ces thématiques via des entretiens avec plusieurs salariés, ce qui a permis d'aboutir à un plan d'action sous forme d'ateliers destinés à l'ensemble des collaborateurs volontaires. Il est prévu de déployer ce programme en 2024.

II.2/B - ARTE G.E.I.E. :

ARTE G.E.I.E. consacre également une part importante de son budget à la formation de ses personnels. Outre le développement des compétences, le plan de déploiement des compétences donne également une place importante aux priorités RSE de l'entreprise et du Groupe.

En 2023, plusieurs formations et actions de sensibilisation ont été menées dans le domaine de la responsabilité environnementale et sociale ainsi que dans le domaine des pratiques professionnelles éthiques :

- Poursuite des sensibilisations à l'éthique des affaires initiées en 2022 avec 30 participantes et participants formés en 2023 ;
- Accompagnement de deux salariées et d'un salarié par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et participation au parcours « SourCCIng durable » pour élaborer une stratégie d'achats durables ; déploiement d'une formation à destination de l'ensemble des personnes en charge d'acheter des biens ou des prestations immatérielles. Formation d'une journée aux achats durables pour 67 personnes ;
- Formation de 62 personnes aux principes de la production éco-responsable (sessions de deux journées) ;
- Poursuite des formations de prévention des risques professionnels liés au visionnage de contenus violents : 29 personnes supplémentaires ont été formées en 2023. De plus 6 managers ont été formés à la conduite d'entretien de retour de reportage ;
- Sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles auprès de 293 collaboratrices et collaborateurs.

Par ailleurs, un grand nombre d'actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu afin de permettre au personnel d'ARTE G.E.I.E. de s'approprier et de s'impliquer dans la stratégie RSE de l'entreprise :

- Sensibilisation à la politique énergétique d'ARTE G.E.I.E. et aux écogestes lors de différents événements (assemblée générale du personnel, réunions d'information, réunions de direction, etc..) et via différentes communications Intranet ;
- Organisation d'une masterclass sur le thème "Mieux prendre en compte le développement durable et l'impact environnemental dans nos récits" ouverte à tous les personnels du Groupe.

II.3 Favoriser la qualité et le bien-être au travail

II.3/A - ARTE France :

• Equilibre vie privée et vie professionnelle :

L'amélioration de la Qualité de Vie au Travail s'inscrit dans le cadre d'un véritable projet social au sein de l'UES ARTE France, qui entend assurer un environnement stimulant et respectueux de l'équilibre des temps de vie.

L'**Accord collectif relatif à la Qualité de Vie au Travail et au droit d'expression** qui a été signé en février 2020 vise à préserver le bien-être des collaborateurs, en favorisant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Plusieurs mesures ont été mises en place pour créer les conditions d'épanouissement au travail. L'aménagement des horaires de travail a été revu avec la mise en place de plages horaires pour les rendre le plus conciliable possible avec les contraintes personnelles des collaborateurs.

Par ailleurs, un temps de travail raisonnable plus favorable que la durée légale a été défini pour les collaborateurs d'ARTE France, qu'ils soient des salariés en décompte horaire ou forfait jour. Plusieurs dispositifs favorables à l'articulation entre la vie privée et

la vie professionnelle ont été mis en place avec l'octroi de jours de congés supplémentaires sous condition de situation personnelle spécifique, un congé proche aidant, une procédure de dons de jours de repos et l'introduction de dispositions spécifiques à la parentalité pour les collaborateurs.

Enfin, l'UES ARTE France veille au respect du droit à la déconnexion, avec notamment un rappel dans les contrats de travail.

• Organisation du travail

L'**Accord sur l'organisation du travail** au sein de l'UES ARTE France, signé le 16 juin 2022 et applicable jusqu'au 31 août 2026 a institué un modèle d'organisation qui vise à renforcer le collectif de travail, à maintenir et développer les interactions sociales et professionnelles, et à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle en vue d'une meilleure qualité de vie au travail au sein de l'entreprise. Il s'agit d'un modèle hybride (i.e. alternant périodes de travail sur site et périodes de télétravail), permettant aux salariés éligibles et qui le souhaitent de réaliser jusqu'à 90 jours de télétravail dans l'année. La formalisation du cadre d'organisation est définie par le salarié et son manager via une convention de télétravail.

Par souci d'équité de traitement entre les salariés télétravailleurs et les salariés inéligibles, des compensations sous la forme de jours de repos supplémentaires ont été prévues par cet accord pour les salariés qui occupent des fonctions qui ne permettent pas le recours au télétravail.

• Prévention des risques et préservation de la santé

L'UES ARTE France met en place des mesures de prévention sur les principaux risques professionnels identifiés. Notamment, elle sensibilise l'ensemble des salariés aux RPS et a mis en place une procédure de signalement en cas d'exposition à des RPS. En 2023, 69 salariés ont ainsi été formés au sein d'ARTE France. ARTE France permet également aux salariés d'avoir accès aux services d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique (l'IAPR).

En matière de préservation de la santé, l'UES ARTE France se fait le relai de certaines actions nationales. C'était le cas en 2023 pour **le mois sans tabac**, au cours duquel des rendez-vous individuels avec un tabacologue ont été proposés, ou de la campagne de vaccination contre la grippe à laquelle ARTE France a pris part en proposant en 2023 90 créneaux de vaccination dans ses locaux.

Dans le cadre des plans d'actions 2021-2025, une réflexion globale sur le modèle d'organisation du travail a été menée en 2021. Un questionnaire a été soumis à l'ensemble des collaborateurs en vue de **définir de manière pérenne de nouvelles modalités de travail au sortir de la crise sanitaire tout en maintenant le collectif de travail**. Il a été complété par un questionnaire destiné aux managers et par des ateliers par direction pour prendre en compte les contraintes d'activité et d'organisation. Une négociation sur ce thème avec les organisations syndicales a débuté en octobre 2021. Elle a abouti à la conclusion d'un accord sur l'organisation du travail en juin 2022, entré en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022.

• Gestion des compétences et des parcours professionnels

L'UES ARTE France développe des actions en faveur de la gestion des compétences et des parcours professionnels. En matière de formation, elle continue de consacrer une part importante de son budget pour permettre à ses collaborateurs d'enrichir leurs connaissances dans la pratique de leurs métiers et de se développer. Les axes stratégiques de formation portent sur le développement des expertises métiers, dont celles liées au numérique, la professionnalisation des méthodes de travail, l'international, le management, le développement personnel, les enjeux RSE, la prévention et la sécurité, etc. ARTE France a également engagé un chantier sur l'actualisation de son référentiel métiers afin de disposer d'un cadre lisible et partagé.

• Promotion de la pratique d'activités physiques et sportives :

Depuis 2018, les collaborateurs de l'UES ARTE France ont accès dans les locaux à des cours collectifs de sport proposés par le CSE. En 2020, durant la période COVID afin de proposer aux salariés de disposer d'une offre incitant à la pratique sportive, ARTE France a souscrit un abonnement à la plateforme **United Heroes**. Cette application permet la mise en place de challenges sportifs d'équipes et d'accéder à des cours de sports en ligne. L'adhésion à la plateforme a été renouvelée en 2022 et en 2023. En 2023, un webinaire a été organisé avec United Heroes pour la promotion de la pratique sportive.

II.3/B ARTE G.E.I.E. :

Un nouvel **Accord d'entreprise relatif à la qualité de vie et aux conditions de travail** (QVCT) pour la période 2022 à 2024 a été signé entre partenaires sociaux le 14 mars 2022.

Trois axes prioritaires sont définis par cet accord :

- Réussir l'évolution du télétravail contraint vers le télétravail choisi : cet axe concerne l'adaptation des outils aux besoins du service, la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle, les mesures visant à favoriser le sentiment d'appartenance et la cohésion et enfin le réaménagement des espaces de travail ;
- Réussir l'adaptation permanente aux orientations stratégiques : ce deuxième axe prévoit la poursuite du développement des espaces de discussion au travail, les mesures en faveur de l'expression des salariées et salariés et en faveur de la collaboration transversale, l'instauration d'un cadre sécurisant par l'anticipation renforcée de l'évolution des métiers, des compétences et des carrières ou encore l'accompagnement du management de proximité ;
- Encourager les mobilités durables via la mise en œuvre d'un Forfait Mobilité Durable (FMD).

La mise en œuvre des mesures prévues par cet accord a démarré au deuxième trimestre 2022.

II.4 Moderniser l'entreprise

II.4/A- ARTE France :

La mise à niveau des connaissances des collaborateurs dans le domaine du numérique a toujours constitué un enjeu majeur. En 2020, un dispositif de formation dit *Pass Numérique* destiné à tous les collaborateurs et organisé par cycles de conférences en interne a été mis en place. Ce parcours vise à former sur l'évolution des usages, l'évolution des acteurs du marché, la programmation sur les plateformes sociales, l'usage des réseaux sociaux, les nouvelles formes d'écriture, les enjeux liés aux droits numériques, l'intelligence artificielle ou les nouvelles méthodes collaboratives via les outils et les pratiques d'organisation du travail. Ce dispositif a été repris à la fin 2021 et s'est poursuivi en 2022 avec 2 nouvelles thématiques abordées (Gestion des droits numériques et les Nouvelles écritures). En 2023, une nouvelle thématique a été abordée autour des outils collaboratifs.

Début octobre 2023, dans le cadre de la semaine du développement durable, une sensibilisation à l'accessibilité numérique organisée en collaboration avec les étudiants d'ACTPRO JARIS, a rassemblé une vingtaine de collaborateurs durant une matinée.

En 2023, une nouvelle formation a été proposée aux collaborateurs en charge de projets numériques autour des enjeux de "l'accessibilité numérique" et 15 personnes ont été formées par ailleurs en collaboration avec l'Unité Création Numérique. Des présentations autour de Twitch et TikTok ont été organisées, et à chaque rendez-vous une cinquantaine de personnes étaient présentes.

La refonte des systèmes d'information RH (gestion du temps et des absences, entretiens annuels, formation et recrutement) ainsi que de l'Intranet ont été réalisées en janvier 2022 afin d'améliorer l'expérience utilisateur des collaborateurs en bénéficiant par voie dématérialisée d'outils ergonomiques avec des informations en temps réel. La dématérialisation des bulletins de paie a été effective en septembre 2022 à travers la mise en place d'un coffre-fort numérique. Les titres restaurants et les conventions de télétravail ont également été dématérialisés en 2022.

Depuis 2022, une [plateforme de réception en ligne des projets de programmes audiovisuels](#) a été mise en œuvre, elle offre un point d'entrée unique aux partenaires d'ARTE France, et permet d'homogénéiser et d'optimiser le traitement de ces propositions au sein des unités de programme de l'entreprise. Ce projet a été l'opportunité d'intégrer des outils tiers au système d'information, permettant de réduire la charge budgétaire en termes de maintenance et de développement logiciel.

II.4/B- ARTE G.E.I.E. :

ARTE G.E.I.E. organise depuis 2017 entre 4 et 6 **masterclass** par an, **permettant de partager avec les salariés du groupe les démarches et techniques innovantes repérées dans l'univers des médias**. En 2023, ce sont à nouveau 6 masterclass qui ont été organisées autour des thèmes suivants : Métavers - retour vers le futur, l'impact de l'IA sur le travail, l'exploitation du potentiel des données, les méthodes permettant de rendre la création audiovisuelle plus inclusive et plus durable, ou encore la transformation du métier de producteur/productrice à l'ère des plateformes numériques ou encore la présentation du "Digital News report 2023". La fréquentation importante de ces rendez-vous prouve la pertinence de ce format.

La **transformation numérique** de l'entreprise fait également l'objet d'un grand nombre de travaux et de réflexion dans de nombreux domaines (systèmes d'information programme, refonte et dématérialisation de la gestion des missions, évolution des outils de communication et de collaboration, etc.). Le second semestre 2023 a été fortement marqué par l'élaboration d'une **feuille de route en matière d'IA** pour l'ensemble du Groupe ARTE. Ce document a été validé début 2024 et a pour vocation de dessiner les priorités de l'année 2024 en la matière. Un travail est en cours concernant les règles éthiques d'ARTE en la matière ainsi qu'une grande campagne de formation et d'acculturation pour l'ensemble du personnel.

Enfin, 2023 a été marquée par la réalisation d'un premier bilan suite à la mise en place de l'**Accord de télétravail choisi** (qui permet de télétravailler à hauteur de 60 % maximum, voire 70 % dans certains cas particuliers) ainsi que par plusieurs expérimentations quant à l'aménagement des espaces de travail pour s'adapter aux nouveaux modes de travail. Ce **premier bilan** a montré qu'en moyenne **30% du temps de travail se fait en télétravail** et que l'accord négocié en 2021 et mis en œuvre en 2022 propose un cadre adapté pour l'entreprise et ne nécessite pas d'adaptation. Un bilan a également pu être tiré des expérimentations en matière d'aménagement des espaces de travail. Il a permis de mettre en œuvre un **projet de réaménagement sur deux années - 2024 et 2025** – qui visera à permettre une utilisation flexible des postes de travail et à créer des espaces de retrait, afin de s'adapter à la fois au télétravail et à l'augmentation des visioconférences.

III. La gouvernance et les conséquences sociétales de l'activité

III.1 Respect des règles éthiques et déontologiques

Dans ses pratiques internes, ARTE se doit de respecter les règles éthiques et déontologiques et de promouvoir les comportements responsables, tout en améliorant la transparence de son activité. Ses [organes de gouvernance](#) sont décrits en détail sur le site [arte.tv](#), de même que ses [missions et engagements](#). Plusieurs dispositifs de contrôle ont été mis en place dont une procédure de signalement accessible à tous sur le site grand public [arte.tv](#) :

<https://www.arte.tv/sites/corporate/gouvernance/>. Sur le site d'arte.tv, la rubrique [Corrections et rectifications](#) répond à un impératif d'exactitude et de transparence en publiant la liste des programmes ayant donné lieu à des erreurs constatées en interne ou signalées par les téléspectateurs et téléspectatrices.

Par ailleurs, en février 2023, ARTE, en coproduction avec CAPA Presse, a lancé sur sa plateforme [arte.tv](#) et sur Youtube un nouveau magazine numérique d'investigation [Sources](#), une série d'enquêtes menées à partir de bases de données open source. En associant le spectateur à toutes les étapes de ses enquêtes, [Sources](#) va au-delà des versions officielles : manquements aux droits de l'homme, défaillance des institutions, affaires d'Etat, abus de pouvoir ou exploitation criminelle de la planète. Ce magazine a pour ambition d'exposer les ressorts d'une désinformation que l'Osint (Open source intelligence), nouvelle et fructueuse matière offerte au journalisme d'investigation, combat avec ses propres armes. Parmi les premiers numéros : *Les dossiers de Prigojine*, dirigeant du groupe de mercenaires russes Wagner, *Ukraine : sur la piste des enfants volés*, *Teck en stock : enquête sur un bois interdit*.

III.1/A- ARTE France :

Depuis fin 2017, ARTE France a **opté pour un établissement bancaire** particulièrement investi dans les domaines de la RSE. **La charte de déontologie adoptée en février 2018** regroupe l'ensemble des modes d'actions et de comportements recommandés dans le sens de l'intérêt général et du respect du bon fonctionnement de l'UES ARTE France. Elle permet aussi de prévenir certains risques susceptibles d'exposer le collaborateur ainsi que l'entreprise à des sanctions disciplinaires et/ou judiciaires. Elle intègre une procédure de « lanceur d'alerte », avec la nomination d'un référent interne.

Le 13 décembre 2023, ARTE France a signé la [Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables](#). Par le biais de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte participe à la construction d'une relation équilibrée et durable entre ARTE France et ses fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits

et devoirs respectifs de chaque partie. Par ailleurs, pour travailler autant que possible avec des entreprises responsables socialement, une Notice des bonnes pratiques d'intégration des critères RSE dans les Achats a été publiée dans l'intranet de l'entreprise.

Dans le but de participer aux règles de transparence sur la vie publique, et conformément à la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », ARTE France **remplit chaque année une déclaration sur le répertoire des représentants d'intérêts de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique**. Cette déclaration est accessible [ici](#).

Dans la continuité des actions précédemment engagées, ARTE France, à l'initiative de son Délégué à la protection des données (DPO), a poursuivi les différentes procédures mises en place dans l'entreprise et ses filiales afin de toujours se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée. Ainsi, comme en 2022, ces mesures consistent notamment en :

- La mise en place d'une procédure interne et l'utilisation d'un outil de gestion permettant une simplification et une exhaustivité dans la gestion de la politique de protection des données ;
- La désignation de « relais informatique et libertés » (RILS) dans la plus grande partie des services et unités de l'entreprise et de ses filiales. Ils ont la charge d'amorcer, dès le début des projets, la fiche de traitement, de transmettre un questionnaire aux prestataires et partenaires impliqués dans le projet en amont de la conclusion d'un contrat et de préparer la fiche de traitement des données pour intégration dans le registre ;
- L'information régulière de ces relais lors des réunions communes bimestrielles et leur formation en continu par des organismes labélisés ;
- Des réunions particulières dans chaque service au minimum une fois par an pour vérifier la bonne remontée des informations auprès du DPO et pour la tenue du registre des traitements ;
- Des actions de formation et de sensibilisation annuelles destinées à l'ensemble des collaborateurs dispensées depuis 2019 par des organismes de formation spécialisés et qui sont programmées en 2024 ;
- L'information du personnel par des actions de sensibilisation obligatoires dispensées par des organismes labélisés ou le DPO ;
- L'évaluation des risques liés à certains projets par la réalisation d'analyses d'impact ;
- L'encadrement des relations contractuelles avec les sous-traitants, contractants et de manière générale avec les prestataires par des questionnaires transmis en amont des projets permettant d'apprécier les éléments requis en matière de protection des données ;
- Dans ce cadre, la mise en place d'une procédure assurant le

respect de la protection des données personnelles lors des passations de marchés publics, et ce, dès l'établissement du cahier des charges ;

- Un suivi quotidien des demandes de droits, et notamment de droits d'accès aux données personnelles et de suppression de comptes par les personnes concernées ;
- La vigilance et la sensibilisation accrue sur le transfert des données personnelles hors de l'UE, notamment vers les Etats-Unis, en particulier sur les risques et les garanties nécessaires à un tel transfert ;
- La tenue de réunions mensuelles avec les DPO du groupe ARTE ainsi que les DPO des sociétés de l'Audiovisuel Public pour échanger sur des problématiques communes et créer des synergies.

La cybersécurité est un enjeu majeur pour une entreprise de médias : piratage des comptes réseaux sociaux de la chaîne, de son site Internet, voire de son antenne linéaire, vols ou destructions de données ou d'informations sensibles, altération des systèmes d'informations... Avec la systématisation du télétravail depuis 2020, les menaces ont été d'autant plus nombreuses.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Investissements informatiques réalisés pour répondre aux risques de sécurité sur les systèmes d'informations et les données, avec notamment la mise en place d'une supervision centralisée depuis décembre 2021, la mise en place d'un SOC (Security Operations Center) depuis décembre 2020 et d'équipements de sécurité (clef d'authentification multi-facteurs physiques pour les accès sensibles, pare-feu), et le déploiement d'une solution d'EDR/XDR ;
- Modernisation du PRA (Plan de Reprise d'Activité), entamée en 2020 et achevée en 2023 par un test de son exécution de bout en bout ;
- Recours aux bonnes pratiques pour le cycle de vie des systèmes d'information (application des patches correctifs et préventifs, application de règles de filtrage des réseaux, supervision de l'infrastructure et alertes, politique de changement de mot de passe, désactivation des comptes hors d'usage, droits d'administration restreints aux administrateurs, authentification par SSO, sécurité des messageries, chiffrement des données sauvegardées, etc.) ;
- Recours aux bonnes pratiques pour les accès distants (tunnel VPN pour les terminaux, solution de Privileged Access Management pour les serveurs, gestionnaire de mot de passe) ;
- Formalisation d'une PSSI (Politique de sécurité du système d'information) (2020/2021), le contrôle et la mise en œuvre des 200 actions qu'elle contient se poursuit depuis ;
- Déploiement d'une solution d'EDR/XDR ;
- Tests annuels de l'alimentation électrique de secours des serveurs ;
- Remplacement de l'onduleur permettant la sécurisation électrique de l'infrastructure numérique et du pare-feu qui sécurise le cœur réseau ;

- Mise en œuvre d'une authentification multi-facteur pour les métiers bénéficiant d'accès privilégiés à l'infrastructure ;
- Isolement des applications au sein de conteneurs et cloisonnement des environnements d'exécution.

III.1/B- ARTE G.E.I.E. :

Le détail des mécanismes de contrôle internes et externes d'ARTE G.E.I.E. est disponible sur le site internet de la chaîne.

Comme ARTE France, ARTE G.E.I.E. a mis en œuvre un dispositif de protection des données à caractère personnel. Le [site de la chaîne](#) précise les données collectées, leur destination et leur utilisation, ainsi que le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que le droit à la portabilité des informations, susceptibles d'être exercés par recours à la DPO nommée par l'entreprise.

Par ailleurs, la loi « Sapin 2 » instaure une obligation de prévention et de détection de la corruption à travers la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre la corruption. A ce titre, ARTE G.E.I.E. a désigné il y a plusieurs années la fonction de l'audit interne, comme **référente éthique** en charge de recueillir les alertes. Cette désignation est en cohérence avec le Règlement financier et les missions confiées à l'audit interne en termes de prévention et détection de la fraude.

De plus, la loi « Sapin 2 » instaure également l'obligation de mettre en œuvre un **dispositif d'alerte interne**, qui a été la première mesure spécifiquement déployée dans ce cadre au sein d'ARTE G.E.I.E. en janvier 2018. Une première communication a été faite auprès de l'ensemble du personnel le 1er mars 2018 (des communications de rappel sont faites régulièrement sur le sujet), et l'information est accessible sur le site web d'ARTE, sous le lien <https://www.arte.tv/sites/corporate/gouvernance>. Par ailleurs, une nouvelle plateforme de signalement "arte.besignal.com", commune aux trois entités du groupe ARTE, est en cours de déploiement (lancement en mars 2024). Elle viendra renforcer les moyens d'alerte à disposition des collaborateurs et tiers d'ARTE. Le lancement de la plateforme sera l'occasion d'une nouvelle communication à destination des collaboratrices et collaborateurs d'ARTE concernant les règles éthiques et déontologiques.

Dans la continuité de la sensibilisation à l'éthique professionnelle déployée en 2021, de nouvelles **sessions de formation en ateliers** avaient été organisées en fin d'année 2022 afin de promouvoir et favoriser le respect des principes de déontologie professionnelle et de lutte contre la corruption au sein d'ARTE. Ces sessions ont donné lieu à plusieurs échanges avec des collaborateurs et collaboratrices d'ARTE et de nouvelles réunions ont eu lieu en 2023 pour les équipes ayant encore des questions ouvertes. Dans le cadre de l'état des lieux des dispositifs de conformité et compliance réalisé par l'audit interne en 2022, il a été proposé et approuvé par le Comité de gérance de **poursuivre les efforts de formation à l'égard de**

l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, via des modules de e-learning ; cette thématique, intégrée au plan de formation 2023, est désormais prévue pour le 1er semestre 2024.

Enfin, les « Règles de déontologie et d'éthique à appliquer dans le cadre des relations avec les prestataires et les fournisseurs » ont été actualisées dans un nouveau document intitulé « **Code de conduite et de déontologie professionnelle** » qui est annexé au règlement intérieur.

III.2 Diversité dans les programmes

De nombreux programmes coproduits par ARTE traduisent son **engagement pour l'égalité femmes/hommes, dans la lutte contre les stéréotypes et toutes formes de rejet de la différence.**

Ainsi, la chaîne a diffusé ou mis en ligne en 2023 :

- **La santé des femmes : de l'ignorance à la reconnaissance**, documentaire d'Ursula Duplantier diffusé le 16 septembre 2023. La réalisatrice explore l'impact des stéréotypes de genre sur le diagnostic médical ainsi que les standards et normes de médecine qui ont été établis par et pour des hommes.

Femme, vie, liberté – Une révolution Iranienne, diffusé le 19 septembre 2023. A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mahsa Amini, Claire Billet et Mohamed Hosseini retracent le cours des événements qui ont durablement fissuré les fondations de la dictature théocratique iranienne.

- **Femmes sous algorithmes**, la série documentaire de Gabrielle Stemmer est disponible depuis avril 2023 sur arte.tv. Comme le rappelle Lison Daniel en introduction de chaque épisode : « Aller sur YouTube quand on est une femme, c'est une aventure pleine de surprises ». En faisant usage de la technique encore peu connue du « *desktop documentary* », la série relate le conditionnement genré effectué par YouTube.

- **Five Years**, une série tchèque réalisée par Damián Vondrášek nous emmène à la rencontre de Tereza, une jeune femme étudiante en école de journalisme qui se retrouve confrontée à David, son violeur, cinq ans après les faits lorsqu'elle se rend à un entretien. Cette série en dix épisodes explore sans tabou le thème du consentement. Disponible sur arte.tv depuis avril 2023 et jusqu'en février 2026.

- Dans la websérie **Liberté, Egalité, Sororité ?** diffusée sur arte.tv depuis octobre 2023, la réalisatrice, Merle Grimme, explore la difficulté de la convergence des luttes et part en croisade contre le 'tokénisme' ; l'inclusion superficielle et hypocrite de minorités visant à donner une illusion de diversité.

- Pour mémoire, depuis 2021, la série manifeste **H24, 24 heures dans la vie d'une femme** a créé l'événement avec plus de 5,6 millions de vidéos vues. Sur une idée originale de Nathalie Masduraud et Valérie Urréa, cette série, **qui restera disponible sur arte.tv** jusqu'en 2026 dénonce les violences faites aux femmes au quotidien, de l'incident le plus banal au drame le plus terrible. 24 écrivaines ont transposé des faits réels pour

proposer 24 films courts audacieux interprétés par 24 actrices d'exception. Un geste artistique fort pour éveiller les consciences et favoriser la circulation de la parole autour d'un sujet de société dramatiquement d'actualité.

Ce sont des femmes qui présentent et conçoivent les principales émissions de la chaîne :

- Elisabeth Quin pour **28 minutes** ;
- Emilie Aubry pour **le Dessous des Cartes** ;
- Linda Lorin pour **Invitation au Voyage** ;
- Sonia Devillers pour **le Dessous des Images** ;

ARTE France travaille fidèlement avec beaucoup d'auteures, réalisatrices et productrices, pour tous les genres, documentaires et fictions. Elle veille à l'équilibre entre les femmes et les hommes, **que ce soit devant ou derrière l'écran**. Des outils de suivi ont été mis en place sur la part de réalisatrices, d'auteures et de productrices dans les programmes coproduits par ARTE France, tous genres confondus. Ce suivi initialement basé sur le volume de programmes a été élargi en 2021 à deux autres critères : le budget engagé et le volume horaire. En 2022, ARTE France a mené un Groupe de travail sur la **Représentation de la diversité de la société dans ses programmes**.

Par ailleurs, la programmation du festival de cinéma européen en ligne **ARTEKino Festival** est strictement paritaire et ARTE soutient les actions du collectif **50/50 pour 2020** pour plus d'égalité et de diversité dans le secteur du cinéma.

ARTE G.E.I.E. suit le même objectif pour les émissions dont l'entreprise a la responsabilité directe. C'est notamment le cas pour la présentation et l'animation de :

- **ARTE Journal** : Vanessa Abba, Rebecca Donauer, Meline Freda, Annette Gerlach, Nazan Gökdemir, Dorothee Haffner, Carolyn Höfchen, Marie Labory, Anja Waltereit avec Alexis Fricker et Damien Wanner,
- **Thema** : Andrea Fies avec William Irigoyen
- **ARTE Reportage** : Andrea Fies avec William Irigoyen
- **ARTE Journal Junior** : Dorothee Haffner, Stefanie Hintzmann, Magali Kreuzer avec Robert Handrack et Frank Rauschendorf.

En 2023, ARTE G.E.I.E., au titre de la responsabilité qu'elle exerce pour le Groupe en matière de diffusion, a poursuivi la mise en œuvre de l'objectif **Mesurer la part de réalisatrices, auteures et productrices, dans les programmes diffusés et dans les nouvelles productions acceptées en conférence des programmes** fixé dans le Projet de Groupe 2021-2024.

Depuis décembre 2020, ARTE France apporte son soutien au financement et au développement du site **Les Expertes** qui met à disposition une base de données de plus de 6 000 profils d'expertes dans tous les domaines. En décembre 2021, ARTE France a adhéré à l'association **Pour les Femmes Dans les Médias**.

Au niveau du Groupe, une attention particulière est apportée aux « expertes » invitées et aux présentatrices des principales émissions de la chaîne. Le pourcentage d'expertes femmes au sein du magazine d'actualités 28' et au sein d'ARTE Journal est notamment suivi chaque mois avec un objectif de progression constante.

Indicateur Clé de Performance 1 (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Présence d'expertes femmes dans le magazine 28' (moyenne annuelle)	39 %	40 %	42 %	40 %	43%

Indicateur Clé de Performance 1 bis (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Présence d'expertes femmes dans ARTE Journal (moyenne annuelle)	39 %	40 %	42 %	40 %	43%

Afin de communiquer au grand public ses actions, ARTE a créé une [rubrique dédiée à l'égalité femmes-hommes](#) sur [www.arte.tv](#), la plateforme Internet de la chaîne.

III.3 Assurer l'accessibilité des programmes et des offres à tous

Chaîne de service public, ARTE doit **être accessible au plus grand nombre et permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un maximum de programmes diffusés à l'antenne et sur les offres numériques.**

La conquête de nouveaux publics, notamment les **jeunes et les publics éloignés de la culture** est une autre priorité et de nombreuses actions ont été menées en ce sens.

L'ensemble du groupe ARTE s'est engagé pour augmenter la diffusion de programmes en version audiodécrite. Dès 2018, l'objectif de diffuser 3 programmes en audiodescription par semaine en *prime-time* en France a été atteint. Les objectifs fixés à 4,5 programmes hebdomadaires en 2020 puis à 6 programmes hebdomadaires en 2021 et en 2022 ont été largement dépassés. **Une tendance qui s'est confirmée en 2023 avec 8,4 programmes hebdomadaires, l'objectif ayant été fixé à 7,9.**

La chaîne a créé une [rubrique dédiée](#) sur sa plateforme [arte.tv](#) afin d'y retrouver facilement tous les programmes en audiodescription disponibles en ligne.

Indicateur Clé de Performance 2 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE en France (moyenne hebdomadaire)	4,3	5,7	6,7	7,9	8,4

En parallèle, ARTE a souhaité intégrer en 2021 un nouvel indicateur permettant de suivre, pour sa diffusion en France, **le pourcentage de programmes bénéficiant de sous-titres en français.** Celui-ci est en progression constante depuis 2020.

Indicateur Clé de Performance 2 bis :

	2020	2021	2022	2023
Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants	56%	59,5%	63%	71%

Au-delà des programmes diffusés à l'antenne, ARTE est très attentive à l'accessibilité de ses interfaces numériques :

- Sur les sites et l'application ARTE, les internautes en situation de handicap disposent du même niveau d'information et des mêmes possibilités d'interaction que l'ensemble des utilisateurs. La navigation a été simplifiée entre les pages et au sein des pages. Comme tout autre utilisateur, une personne aveugle ou malvoyante peut choisir un programme selon ses goûts ou en fonction des thématiques.
- Le lecteur vidéo peut fonctionner au clavier et est compatible avec les assistances technologiques utilisées par les utilisateurs en situation de handicap.

ARTE traite enfin régulièrement du handicap au travers de ses programmes, que ce soit dans les œuvres de fiction, les documentaires ou les œuvres numériques. L'approche d'ARTE est **d'inclure les personnes en situation de handicap dans tous les genres de programmes, sans les enfermer et sans les définir uniquement par leur handicap.** Voici quelques exemples emblématiques de programmes traitant de ce sujet :

- Diffusée en novembre 2023, la fiction *Les Enchantés* réalisée par Stanislas Carré de Malberg, librement inspirée de l'ouvrage de Jeanne Benameur *Les Demeurées* est une exploration émouvante du lien filial indestructible entre un père, déficient mental, et sa fille qui se doit d'apprendre à composer et ce malgré son très jeune âge avec le handicap de son père et la perception de celui-ci.
- Dans le documentaire, *Ma vie sans l'ouïe* mis en ligne le 1^{er} décembre 2023, Alex de Ronde expose le portrait touchant d'un jeune homme sourd de naissance, son fils. Composant une chronique familiale tendre et sensible, le documentariste

interroge notre conception du handicap et donne la parole à ses proches afin de mettre en lumière ce parcours exemplaire mais semé d'embûches mené par Tobias, un jeune homme drôle et enjoué qui n'a jamais laissé la surdité freiner ses ambitions.

- Le 23 novembre 2023, ARTE Regards a mis en lumière le lien entre l'industrie de la mode et le handicap à travers son reportage [Mode et handicap : design made in Bakou](#). Il nous emmène à la rencontre de Mahammad Kekalov, un jeune étudiant azerbaïdjanais ayant une idée en tête : offrir aux minorités une mode conçue rien que pour eux, made in Azerbaïdjan. Disponible sur arte.tv jusqu'en novembre 2024.
- La fiction [Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques ?](#) réalisée par Marie-Garel Weiss aborde frontalement le thème de la schizophrénie et l'impact de la maladie sur un jeune trentenaire ayant toujours vécu chez ses parents jusqu'au décès de ceux-ci et dont la responsabilité se retrouve soudainement reporté sur ses frères et sœurs, forcés pour certains de mettre leurs vies de côté afin de prendre soin de Jacques. Disponible sur arte.tv depuis le 8 décembre 2023 et jusqu'en mars 2026.

• Confort audio

Déjà proposée par l'ARD et la ZDF en Allemagne, mais inexistante en France, la piste audio « confort audio » (« Klare Sprache ») est une piste audio supplémentaire qui, grâce à une réduction des bruits de fond et de la musique, permet de mettre en avant les voix et les dialogues. Cette meilleure intelligibilité des voix a un effet positif en termes d'accessibilité des offres. Ce projet, initié en 2023, consiste ainsi à introduire en 2024 la « Klare Sprache », appelée en français « confort audio », sur le canal de la version originale (quand il n'y a pas de VO disponible) pour la diffusion linéaire vers les territoires germanophones et sur le canal de l'audiodescription (quand celle-ci n'est pas disponible) pour la diffusion linéaire vers les territoires francophones, ainsi que sur la majorité des programmes diffusés sur arte.tv.

• Chansigné

En juillet 2023, ARTE a proposé un premier concert en direct chansigné en allemand. Lors de son concert au Jazzopen de Stuttgart, le célèbre groupe de rap allemand *Die Fantastischen Vier* a partagé la scène avec la performeuse sourde Cindy Klink, qui interprétait les chansons en direct et au rythme de la musique en langue des signes allemande pour les personnes sourdes et malentendantes.

Afin de communiquer largement ses actions, ARTE a créé une [rubrique dédiée à l'accessibilité](#) sur [www.artetv](#), le site Internet de la chaîne.

ARTE s'implique dans les débats d'idées, en combinant les vecteurs de diffusion, à l'image de la grande enquête internationale participative en partenariat avec France Culture [Et maintenant](#) qui a nourri le [Festival international des idées de demain](#) dont la troisième édition s'est tenue en octobre 2023 à la Gaité lyrique avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Diffusée sur les réseaux sociaux, l'enquête a permis de recueillir des informations sur les comportements et les opinions de plus de 30 000 internautes de tous âges. Ayant pour objectif de décrypter le mal du siècle : le manque de temps, deux tranches d'âge ont retenu plus particulièrement l'attention : les 18-24 ans, souvent nommés génération Z, et les 25-39 ans, souvent désignés comme les milléniaux ou génération Y. Leurs opinions et façons de faire ont été comparées à celles des autres classes d'âge, en particulier celles que le langage commun nomme les baby-boomers. Les résultats de l'enquête ont inspiré la programmation des débats lors du Festival. Multipliant les sujets, les intervenants et les canaux, ARTE et France Culture se sont ainsi positionnés comme des médiateurs dans le débat et la transmission des savoirs.

Pour atteindre notamment **les publics plus jeunes et ceux éloignés de la culture**, ARTE France a encore renforcé en 2023 les moyens destinés à **l'animation des réseaux sociaux et à l'organisation d'événements permettant un contact direct avec le public** que ce soit à Paris, dans de nombreuses opérations organisées en en régions ou dans toute l'Europe, à l'image de sa participation en tant que partenaire média aux Micro-Folies⁵, lieux de décentralisation initiés par La Villette, particulièrement intéressants pour diversifier et élargir le public d'ARTE, notamment le public plus jeune.

Indicateur de suivi A : Nombre d'opérations en régions à l'attention du grand public en France (projections dont avant-premières, masters-class, rencontres, débats, dédicaces... et présence dans festivals) : 2020 : 28 opérations
2021 : 47 opérations – 2022 : 44 opérations – 2023 : 50 opérations

ARTE France Développement & ARTE Education :

La filiale commerciale d'ARTE France a développé deux services facilitant l'accès de l'offre ARTE à de nouvelles typologies de publics : Médiathèque Numérique et Educ'ARTE/ARTE Campus, ce dernier service étant désormais géré par sa filiale ARTE Education.

Médiathèque numérique

Cette offre d'abonnement vidéo propose **aux médiathèques municipales, départementales, universitaires, institutions culturelles et de type comité d'entreprise** des milliers de films, de documentaires, de séries et de programmes jeunesse issus du **meilleur d'ARTE et du catalogue cinéma d'UniversCiné**. Le fonctionnement du service est basé sur un principe « B to B to C » : après avoir souscrit un abonnement, les médiathèques disposent d'un site « en marque blanche » qu'elles peuvent personnaliser et éditer. Les usagers ont ainsi accès aux œuvres proposées en ligne et profitent du service dans leur médiathèque ou depuis leur domicile, en streaming ou en téléchargement. Fin 2019, un partenariat a été noué avec [LaCinetek](#), pour intégrer une partie du catalogue de ce site de vidéo à la demande consacré aux plus grands films du XX^{ème} siècle choisis et présentés par des réalisateurs et réalisatrices du monde entier. [Médiathèque numérique](#) propose désormais plus de 9 000 programmes.

5 - https://lavillette.com/page/micro-folies-de-la-villette_a139/1

En 2023, plus de 530 000 utilisateurs étaient inscrits au service et plus de 1 667 000 visionnages ont été effectués. Afin de décliner le service pour le jeune public, l'offre ludo-éducative [Ma petite Médiathèque](#) a été lancée fin 2019. Pour constituer ce catalogue riche de plus de 2 000 contenus, ARTE s'est appuyée sur une sélection d'éditeurs jeunesse, Bayard, France Télévisions distribution, Les films du Préau, L'École des Loisirs etc.

[Educ'ARTE/ARTE Campus](#)

Educ'ARTE est un service numérique de vidéo à la demande, pédagogique et innovant **destiné aux enseignants et aux élèves. Il rend accessible en classe et au domicile plus de 2 500 contenus issus du meilleur d'ARTE sur toutes les disciplines scolaires, de l'école primaire au lycée.** Il se distingue par la mise à disposition de fonctionnalités spécialement conçues pour un usage pédagogique : des outils pour personnaliser les vidéos (création et annotation d'extraits, création de cartes mentales) et des fonctionnalités communautaires (création de réseaux, partage des contenus). Toute la richesse ainsi produite peut être partagée entre les enseignants ou avec les élèves.

Fin 2023, près de 2 700 établissements (en France, en Allemagne) sont abonnés à Educ'ARTE en France, en Allemagne et à l'international, avec un taux de réabonnement de plus de 90%. En France, l'Ile-de-France, le Grand Est, la Nouvelle Aquitaine, la région Sud la Normandie, le Centre Val de Loire, la Corse ont abonné tout ou partie de leurs établissements, de même que les départements Haut-Rhin, Ariège ou encore le Val d'Oise. Au Luxembourg, l'ensemble de ses collèges et lycées est également abonné. A noter que, depuis juillet 2023, Educ'ARTE est éligible au volet collectif du Pass Culture permettant ainsi à 120 établissements de s'y abonner et de profiter de ses offres de rencontres culturelles.

Peu après le lancement d'Educ'ARTE, des enseignants du supérieur et des formateurs ont montré leur intérêt pour une ressource similaire adaptée à leurs besoins. [ARTE Campus](#) a été commercialisé début 2021 avec un catalogue de programmes réorganisé et enrichi ainsi que des fonctionnalités adaptées à l'usage universitaire. Plus de 120 établissements sont abonnés à la fin 2023 dont les Universités de Paris 8, Montpellier, Aix-Marseille, Bourgogne, Cergy, le réseau des écoles d'Architecture, de nombreux IEP et écoles d'ingénieurs, ainsi que de nombreux établissements de travailleurs sociaux (IRTS). Au Canada et en Belgique, une vingtaine d'écoles de type IUT ont également souscrit à cette ressource en ligne.

Note Méthodologique

Cadre légal

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce, ARTE France est tenue de publier une DPEF consolidée présentant les informations sur la manière dont ARTE France et ARTE G.E.I.E. prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Notre DPEF reprend l'ensemble des informations requises à l'article L.225-102-1 alinéa III, à l'exception des thèmes suivants :

- Engagements en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Engagements en faveur du respect du bien-être animal ;
- Actions afin de promouvoir le lien Nation-armée et soutenir l'engagement dans les réserves ;
- Postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transports en amont et en aval de l'activité.

Ces thèmes n'ont pas été abordés compte tenu des activités du Groupe ARTE et de l'absence de risque opérationnel sur ses activités liées à ces thématiques.

Bien que n'ayant pas identifié de risque opérationnel sur ses actions concernant **le respect des droits de l'homme**, ARTE, née sous le signe de l'humanisme et de l'ouverture permanente au monde, attache une attention particulière à ce que ces valeurs soient visibles parmi les programmes diffusés.

Période de reporting

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux présentés dans cette déclaration concernent la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Périmètre de consolidation et mode de collecte des données

Indicateurs Clés de Performance 2022	Périmètre de consolidation	Période de reporting	Mode de collecte des données
Indicateur 1 : Présence d'expertes femmes dans 28' (moyenne annuelle)	ARTE Groupe	2023	Donnée issue du Tableau de bord du Groupe ARTE piloté par ARTE G.E.I.E.
Indicateur 1 bis : Présence d'expertes femmes dans ARTE Journal (moyenne annuelle)	ARTE Groupe	2023	Donnée issue du Tableau de bord du Groupe ARTE piloté par ARTE G.E.I.E.
Indicateur 2 : Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE (moyenne hebdomadaire)	ARTE Groupe	2023	Donnée issue du Tableau de bord du Groupe ARTE piloté par ARTE G.E.I.E.
Indicateur 2 bis : Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants	ARTE Groupe	2023	Donnée issue du Tableau de bord du Groupe ARTE piloté par ARTE G.E.I.E.
Indicateur 3 : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE France	UES ARTE France	2023	Donnée issue du système d'informations RH d'ARTE France, pilotée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE France.
Indicateur 3 bis G.E.I.E. : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée issue du système d'informations RH d'ARTE G.E.I.E., pilotée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E.
Indicateur 4 : Index de l'égalité femmes-hommes ARTE France	UES ARTE France	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode mise en place par le ministère du travail.
Indicateur 4 bis : Index de l'égalité femmes-hommes ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode mise en place par le ministère du travail.
Indicateur 5 : Consommation en électricité pour ARTE France en kWh/m²	ARTE France (site d'Issy-les-Moulineaux uniquement)	2023	Donnée issue des facturations du fournisseur d'électricité d'ARTE France pilotée par les Services Généraux d'ARTE France.

Indicateur 6 : Consommation énergétique pour ARTE G.E.I.E. en GWh	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée issue des facturations électricité, gaz, fioul et carburant d'ARTE G.E.I.E. pilotée par les Services Généraux d'ARTE G.E.I.E.
Indicateur 7 : Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité d'ARTE France	UES ARTE France	2023	Donnée issue des facturations du prestataire, pilotée par les Services Généraux d'ARTE France.
Indicateur 7 bis : Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée issue des facturations des fournisseurs d'électricité d'ARTE G.E.I.E. pilotée par les Services Généraux d'ARTE G.E.I.E.
Indicateur 8 : Impressions papier pour ARTE France	ARTE France (site d'Issy-les-Moulineaux uniquement)	2023	Donnée issue des facturations du prestataire, pilotée par les Services Généraux d'ARTE France

Indicateurs de suivi 2022	Périmètre de l'indicateur	Période de reporting	Mode de collecte des données
Indicateur A : Nombre d'opérations en régions à l'attention du grand public en France (projections dont avant-premières, masters-classes, rencontres, débats, dédicaces... et présence dans festivals)	UES ARTE France	2023	Donnée calculée par la Direction de la communication et qui fait l'objet d'un suivi régulier dans un fichier BILAN opérations.
Indicateur B1 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE France	UES ARTE France	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale et sur la base de notre classification après information et consultation du CSE.
Indicateur B2 : Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE France	UES ARTE France	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale.
Indicateur B3 : Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE France	UES ARTE France	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale.
Indicateur B4 : Augmentation après la maternité à ARTE France	UES ARTE France	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale.
Indicateur B5 : Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE France	UES ARTE France	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale.
Indicateur B1 bis : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur B2 bis : Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur B3 bis : Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur B4 bis : Augmentation après la maternité à ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur B5 bis : Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2023	Donnée calculée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur C : Consommation d'eau pour ARTE France en m³	UES ARTE France	2023	Donnée calculée par les Services généraux à partir des consommations d'eau du site d'Issy-les-Moulineaux.
Indicateur D : Equivalent CO2 des déplacements professionnels ARTE France en tCO2	UES ARTE France	2023	Donnée fournie par le prestataire gérant les déplacements professionnels d'ARTE France, pilotée par la Direction financière

Méthodes de calcul des indicateurs Clés de Performance :

• **Indicateurs 1 et 1 bis** : Moyenne annuelle de la proportion de femmes parmi les experts invités chaque mois dans le magazine d'actualités [28 Minutes](#) diffusé chaque jour à 20h05 du lundi au samedi et dans [ARTE Journal](#) qui chaque jour à 19h45 propose une approche européenne et culturelle de l'actualité. L'expert-e est entendu-e comme une personne ayant une légitimité par rapport à la question évoquée, en raison de son métier, de son travail personnel ou de son expérience vécue, et qui est doté d'une vision analytique sur le sujet. Il s'agit d'une personne capable de produire une analyse (et non un témoignage), avec une vision distanciée, ce qui implique qu'elle ne soit pas directement actrice de l'évènement dont il est rendu compte, même si elle a pu en avoir connaissance indirectement.

• **Indicateur 2** : Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE (moyenne hebdomadaire). L'audiodescription est un ensemble de techniques qui permettent de rendre des films, des spectacles ou des expositions, accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes grâce à un texte en voix off qui décrit les éléments visuels de l'œuvre. Tous les programmes de la chaîne disponibles en audiodescription sont disponibles [ici](#) sur le site arte.tv.

• **Indicateur 2 bis** : Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants. Le calcul concerne les versions sous-titrées pour sourds et malentendants ainsi que les versions intégralement sous-titrées (VOST) pour les premières diffusions, multidiffusions et rediffusions de la grille TV, à l'exception des programmes suivants : émissions en direct, les journaux d'ARTE, opéras, habillages et présentations, programmes de complements, agenda Coup de cœur, concerts et spectacles. Il s'agit d'une moyenne annuelle.

• **Indicateur 3** : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE France.

Extraction mensuelle des effectifs présents le dernier jour du mois, on parle d'effectif physique, à savoir une personne à temps partiel compte pour un. Les effectifs 2023 présentés incluent les contrats à durée indéterminée et déterminée d'ARTE France et des filiales ARTE France Développement, Arte Education et ARTE France Cinéma mais n'incluent pas les intermittents et les pigistes.

• **Indicateur 3 bis G.E.I.E.** : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE G.E.I.E. en 2023.

A partir du Browser SAP HR : 12 Extractions par type de population des effectifs en fin de mois : CDI/CDD et Intermittents/Pigistes. Chaque extraction comporte le matricule, le statut, le sexe du personnel concerné. Calcul de la moyenne sur l'année par statut / sexe des effectifs.

• **Indicateurs 4 et 4 bis** : La Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a créé [l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes](#) afin de soumettre les entreprises à une obligation de résultat. Pour les entreprises de plus de 250 salariés, l'index, sur 100 points est calculé chaque année à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes, note sur 40 ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles, note sur 20 ;
- L'écart de répartition des promotions, note sur 15 ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, note sur 15 ;
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations, note sur 10. Il doit être rendu public et transmis à l'inspection du travail. Les résultats de cet indicateur pour ARTE France et pour ARTE G.E.I.E. sont disponibles [ici](#) sur le site arte.tv.

• **Indicateur 5** : Consommation en électricité pour ARTE France. Le calcul consiste à faire la somme des consommations d'électricité, exprimée en kWh/M2. Les consommations d'électricité n'incluent pas les données qui sont comprises dans les charges partagées de l'immeuble à Issy-les-Moulineaux.

• **Indicateur 6** : Consommation énergétique pour ARTE G.E.I.E. Le calcul consiste à faire la somme des consommations de toutes les énergies confondues exprimée en GWh (électricité, gaz, fuel du groupe électrogène, et carburants) pour tous les usages énergétiques (data center, restaurant d'entreprise, chauffage, climatisation, déshumidification, régies, studios, salles techniques, dégivrage antennes, bureaux, déplacements voitures ARTE G.E.I.E.).

• **Indicateur 7** : Pourcentage d'énergie renouvelable du fournisseur d'électricité d'ARTE France Attestations d'utilisation et garanties d'origine communiquées par les fournisseurs d'électricité.

• **Indicateur 7 bis** : Pourcentage d'énergie renouvelable des fournisseurs d'électricité d'ARTE G.E.I.E. Attestations d'utilisation et garanties d'origine communiquées par les fournisseurs d'électricité.

• **Indicateur 8** : Le cumul des impressions papier Noir & Blanc et couleurs (en unités) concernent le périmètre d'ARTE France et ses filiales qui sont hébergées sur le site d'Issy-les-Moulineaux. Cet indicateur ne concerne que le bâtiment ARTE France à Issy les Moulineaux et le cumul a été effectué sur la base des relevés de facturation du prestataire gérant les imprimantes.

Evolution du périmètre des indicateurs Clés de Performance entre les DPEF de 2018 à 2021 (les indicateurs sont inchangés entre la DPEF 2022 et la DEF 2023) :

- Dans les DPEF 2018 à 2020, un Indicateur Clé de Performance (Indicateur 8 dans la DPEF 2020) portait sur le **Pressage interne des CD/DVD pour ARTE France**. En effet, les salariés d'ARTE France et de ses filiales pouvaient demander le pressage sous format numérique de programmes audiovisuels hébergés dans les bases de données, soit pour un usage interne, soit pour l'envoi à des journalistes lorsqu'il s'agissait de préparer la communication des programmes avant leur diffusion. Il n'existait pas de filière de recyclage spécifique en France pour les DVD, il était donc indispensable de réduire la production à la source. Grâce à une politique de réduction active menée en parallèle de la généralisation de la visualisation numérique des programmes, cet indicateur était passé de 20 662 exemplaires en 2015 à 866 exemplaires en 2020 puis à 153 en 2021. Il n'était plus pertinent de le suivre en tant qu'Indicateur Clé de Performance.
- Dans les DPEF 2018 à 2020, un Indicateur Clé de Performance (Indicateur 6 dans la DPEF 2020) portait sur la **Consommation d'eau pour ARTE France**. Au regard de l'activité de bureaux exercée par ARTE France et de la faible marge de manœuvre restant après les actions déjà menées (ex : mise en place de fontaines à eau branchées sur le réseau), il a été décidé de continuer à suivre cette consommation mais en tant qu'Indicateur de suivi et non Indicateur Clé de Performance.

Éléments méthodologiques complémentaires :

Certains risques extra-financier majeurs de la **Cartographie des risques RSE commune à ARTE France et ARTE G.E.I.E.** ne font pas l'objet, dans la DPEF, d'indicateurs Clés de Performance ou d'indicateurs de suivi en raison d'un suivi non quantifiable car les politiques menées pour prévenir et atténuer ces risques font appel à de nombreuses procédures et actions.

C'est le cas pour :

- les risques relatifs à l'éthique professionnelle et la gouvernance. Cf <https://www.arte.tv/sites/corporate/gouvernance/>
- afin de mettre en place une gouvernance adaptée pour déployer une démarche structurée et efficace, le Groupe a dédié un des cinq axes stratégiques du Projet de Groupe d'ARTE pour la période 2021-2024 aux enjeux RSE. Un suivi régulier est assuré pour les différents projets.
- l'enjeu consistant à veiller à une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour les collaborateurs, notamment par le biais du dialogue social. En effet, à partir du Document Unique des risques de travail dans l'entreprise, ARTE France et ARTE G.E.I.E. ont signé de nombreux accords dont QVT etc... détaillés dans le corps du texte de la DPEF.
- l'enjeu de formation et de communication interne pour l'adhésion aux convictions et valeurs d'ARTE au sein du Groupe qui se traduit de multiple manière.
- les enjeux consistant à réduire l'impact environnemental dans la

production des programmes et à réduire l'impact environnemental direct ou indirect des fournisseurs et des prestataires pour lesquels la réflexion est en cours afin de déterminer un indicateur de suivi pertinent à horizon un ou deux ans.

- la mesure de la réduction de l'impact environnemental dans la diffusion de l'offre ARTE est extrêmement complexe. De nombreuses actions ont été initiées pour réduire l'impact environnemental lié à la diffusion numérique de l'offre ARTE mais aucun indicateur pertinent n'a été identifié à ce stade.

Méthodes de calcul des indicateurs de suivi :

- **Indicateur A :** La Direction de la communication d'ARTE France produit chaque semaine un récapitulatif des opérations de communication à venir. Annuellement, la Direction de la communication consolide pour l'année écoulée dans le document «Bilan 2023 Opération en région - grand public» l'ensemble des opérations (avant premières, festivals, événements etc.) ayant eu lieu, et retire les opérations menées à Paris (75) et en dehors de la France. L'indicateur est la somme des opérations de communication de l'année menées en région (à noter, bien qu'une opération peut être elle-même constituée de plusieurs événements, elle ne sera comptée qu'une fois).

- **Indicateurs B1 à B5 :** Détail des 5 critères composant la base de calcul de l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes d'ARTE France.

- **Indicateurs B1 bis à B5 bis :** Détail des 5 critères composant la base de calcul de l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes d'ARTE G.E.I.E.

- **Indicateur C :** Consommation d'eau pour ARTE France en m³. Le calcul consiste à faire la somme des consommations annuelles d'eau en M3 sur le site d'Issy-les-Moulineaux sur la base des factures reçues. Le calcul s'appuyant sur les facturations reçues et des estimations, un lissage proportionnel des volumes consommés a été réalisé pour correspondre à la période définie.

- **Indicateur D :** Equivalent CO2 des déplacements professionnels ARTE France en tCO2. Calcul réalisé par le prestataire sur la base des kilomètres parcourus en additionnant les impacts carbone des déplacements avion et train réservés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Tableaux de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023

Éléments de la Déclaration de Performance Extra-Financière	Chapitre du rapport
Modèle d'affaires	Modèle d'affaires (à partir de la page 4)
Analyse de risques	Principaux enjeux et risques (à partir de la page 9)
Politiques RSE	Politiques menées et résultats (à partir de la page 18)

Indicateurs clés de performance	Page du document
Indicateur 1 : Présence d'expertes femmes dans 28' (moyenne annuelle)	Page 31
Indicateur 1 bis : Présence d'expertes femmes dans ARTE Journal (moyenne annuelle)	Page 31
Indicateur 2 : Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE France (moyenne hebdomadaire)	Page 31
Indicateur 2 bis : Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants	Page 31
Indicateur 3 : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE France	Page 22
Indicateur 3 bis G.E.I.E. : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE G.E.I.E.	Page 22
Indicateur 4 : Index de l'égalité femmes-hommes d'ARTE France	Page 23
Indicateur 4 bis : Index de l'égalité femmes-hommes d'ARTE G.E.I.E.	Page 23
Indicateur 5 : Consommation en électricité d'ARTE France en kWh/m²	Page 16
Indicateur 6 : Consommation énergétique pour ARTE G.E.I.E. en GWh	Page 16
Indicateur 7 : Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable du fournisseur d'électricité d'ARTE France	Page 18
Indicateur 7 bis : Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité d'Arte G.E.I.E.	Page 16
Indicateur 8 : Impressions papier pour ARTE France	Page 18

Indicateurs de suivi	Page de l'indicateur
Indicateur A : Nombre d'opérations en région à l'attention du grand public en France (projections dont avant-premières, masters-class, rencontres, débats, dédicaces... et présence dans festivals)	Page 32
Indicateur B1 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE France	Page 23
Indicateur B2 : Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE France	Page 23
Indicateur B3 : Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE France	Page 23
Indicateur B4 : Augmentation après la maternité à ARTE France	Page 23
Indicateur B5 : Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE France	Page 23
Indicateur B1 bis : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	Page 23
Indicateur B2 bis : Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	Page 23
Indicateur B3 bis : Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	Page 23
Indicateur B4 bis : Augmentation après la maternité à ARTE G.E.I.E.	Page 23
Indicateur B5 bis : Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE G.E.I.E.	Page 23
Indicateur C : Consommation d'eau pour ARTE France en m³	Page 16
Indicateur D : Equivalent CO2 des déplacements professionnels ARTE France en tCO2	Page 16